

BELGISCHE SENAAAT

ZITTING 1997-1998

6 DECEMBER 1997

**Parlementaire commissie van onderzoek
betreffende de gebeurtenissen in
Rwanda**

VERSLAG
**NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIE
UITGEBRACHT DOOR
DE HEREN MAHOUX EN
VERHOFSTADT**

BIJLAGEN 8, 9, 10, 11, 12, 13

 Aan de werkzaamheden van de commissie hebben deelgenomen :

1. Leden:

- De heer Swaelen, voorzitter.
- De heren Mahoux en Verhofstadt, ondervoorzitters en rapporteurs.
- Mevrouw Bribosia-Picard, de heren Caluwé, Ceder, De Decker, Destexhe, Goris, Hostekint, Hotyat, mevrouw Lizin, de heer Moens, de dames Thijs en Willame-Boonen.

2. Leden met raadgevende stem:

- De heer Anciaux, mevrouw Dua en de heer Jonckheer.

*Zie:***Gedr. St. van de Senaat:****1-611 - 1996/1997:**

- Nr. 1: Voorstel van de heer Swaelen.
- Nr. 2: Amendement.
- Nr. 3: Voorstel van het Bureau.
- Nr. 4: Tekst aangenomen door de Senaat.

1-611 - 1997/1998:

- Nr. 5: Voorstel van het Bureau aangenomen in plenaire vergadering.
- Nr. 6: Voorstel van de voorzitter aangenomen in plenaire vergadering.
- Nr. 7: Verslag.
- Nrs. 8 tot 14: Bijlagen.

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1997-1998

6 DÉCEMBRE 1997

**Commission d'enquête parlementaire
concernant les événements du Rwanda**

RAPPORT
**FAIT AU NOM
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
PAR MM. MAHOUX ET
VERHOFSTADT**

ANNEXES 8, 9, 10, 11, 12, 13

 Ont participé aux travaux de la commission :

1. Membres:

- M. Swaelen, président.
- MM. Mahoux et Verhofstadt, vice-présidents et rapporteurs.
- Mme Bribosia-Picard, MM. Caluwé, Ceder, De Decker, Destexhe, Goris, Hostekint, Hotyat, Mme Lizin, M. Moens, Mmes Thijs et Willame-Boonen.

2. Membres avec voix consultative:

- M. Anciaux, Mme Dua et M. Jonckheer.

*Voir:***Documents du Sénat:****1-611 - 1996/1997:**

- N° 1: Proposition de M. Swaelen.
- N° 2: Amendement.
- N° 3: Proposition du Bureau.
- N° 4: Texte adopté par le Sénat.

1-611 - 1997/1998:

- N° 5: Proposition du Bureau adoptée en séance plénière.
- N° 6: Proposition du président adoptée en séance plénière.
- N° 7: Rapport.
- N°s 8 à 14: Annexes.

BIJLAGE 8**ANNEXE 8**

—————
**L'USAGE DE LA DETTE EXTÉRIEURE DU
 RWANDA (1990-1994) — LA RESPONSABILITÉ
 DES BAILLEURS DE FONDS**
 —————

—————
**L'USAGE DE LA DETTE EXTÉRIEURE DU
 RWANDA (1990-1994) — LA RESPONSABILITÉ
 DES BAILLEURS DE FONDS**
 —————

Analyse et recommandations par Pierre Galand, chef de mission et Michel Chossudovsky, expert en Finance internationale

SOMMAIRE**I. Introduction**

1. L'objectif de ce rapport consiste à étudier le profil de la dette extérieure rwandaise durant la période 1990-1994 afin de conseiller le gouvernement du Rwanda sur des modalités précises de négociation avec les bailleurs de fonds.

2. Le processus d'endettement durant cette période (1990-1994) est exceptionnel par rapport aux dettes antérieures. Celles engagées par l'ancien gouvernement (1990-1994) ont principalement servi à financer les forces armées et les milices civiles.

3. La mission a pu constater l'alourdissement du fardeau de cette dette durant les années qui ont directement précédé le génocide et les massacres. D'où l'importance pour les autorités rwandaises d'établir des modalités de négociation distinctes en ce qui concerne les dettes encourues durant la période 1990-1994.

4. Compte tenu de la situation exceptionnelle que vit le Rwanda suite au génocide et aux massacres de 1994 et aux difficultés liées à la reconstruction du pays, cette démarche vise l'allègement et la conversion des dettes extérieures afin d'assurer une relance durable du développement économique.

5. Le présent rapport analyse en détail, au chapitre II, les documents du Comité technique de suivi du P.A.S. (C.T.S.P.) afin de dégager l'évolution du budget du ministère de la Défense nationale ainsi que la correspondance entre le gouvernement et les représentants des créanciers extérieurs concernant les dépenses de sécurité. L'analyse au chapitre III centre sur les achats d'armes par l'ancien régime ainsi que l'utilisation des différentes sources de financement extérieur négociés dans le cadre des protocoles et accords de prêt. Le quatrième chapitre met en relief le financement des dépenses militaires de l'ancien régime après le génocide d'avril 1994 et l'imposition de l'embargo des Nations unies relatif aux ventes d'armes. Le chapitre V présente des conclusions et recommandations.

II. Le budget du ministère de la Défense nationale

6. Le programme d'ajustement structurel (P.A.S.) négocié avec les bailleurs de fonds fut mis en application alors que le pays était déjà en guerre et que les mesures préconisées par les institutions de Bretton Woods étaient manifestement inappropriées.

7. Suite au « feu vert » donné par le F.M.I. en novembre 1990, l'armée se gonfla en un éclair, ses effectifs passant de 5 000 hommes à 40 000 ce qui, malgré l'austérité budgétaire, supposait l'afflux de financement extérieur. De jeunes délinquants, produits d'une société appauvrie, furent enrôlés par milliers dans les milices civiles responsables des massacres et du génocide.

8. Les fonds provenant de l'extérieur avaient permis au régime d'acquérir du matériel militaire et d'organiser et d'équiper les milices. En plus des achats d'armes, ces importations incluaient un approvisionnement continu de produits agro-alimentaires, vêtements, carburant, boissons alcooliques, etc., destinés aux membres des forces armées et des milices ainsi qu'aux membres de leurs familles.

9. Les « mesures d'austérité » exigées par les bailleurs de fonds dans le cadre du programme d'ajustement structurel (P.A.S.) ont porté exclusivement sur les dépenses civiles alors que les dépenses militaires absorbaient une partie croissante des revenus de l'État et du financement extérieur (voir tableau n° 2.1 ci-dessous).

10. Ces compressions ont porté sur les dépenses d'éducation, de santé, d'infrastructure et d'appui à la production. Les réformes économiques ont abouti à l'effondrement des services publics, la famine (affectant à partir de 1992 plusieurs régions du pays), l'augmentation en flèche du chômage et un climat d'instabilité sociale.

11. Les dépenses militaires absorbaient déjà, en 1991, 51 % des recettes de l'État et 71 % des dépenses totales des biens et services. Ces dépenses militaires se reflètent dès 1990 dans la structure de la balance commerciale.

12. Pendant que les dépenses d'importation de matériel militaire suivent une courbe ascendante, y compris en 1992, 1993 et jusqu'en avril 1994, la part des importations civiles ne cessa de baisser. En outre, une part importante des importations civiles sont des importations militaires déguisées.

13. En revanche, les recettes d'exportation sont en baisse constante à partir de 1990, dues notamment à la baisse du prix du café qui entraîna elle-même la chute de la production. L'appareil de l'État était plongé dans le désarroi, les entreprises publiques acculées à la faillite, les services publics s'effondrèrent. Les taux d'intérêt étaient montés en flèche; le prix d'achat du café aux producteurs (en francs rwandais) avait été gelé (sur recommandation du F.M.I.), malgré l'inflation.

14. Les bailleurs de fonds, pleinement au courant de cette situation, couvraient un «gap de financement» attribuable au gonflement des dépenses militaires. Selon les chiffres du Comité technique de suivi du P.A.S. (C.T.S.P.), 96 % du déficit budgétaire du Rwanda était couvert par l'aide extérieure.

15. Par ailleurs, le financement extérieur contribuait également à atténuer le déséquilibre croissant de la balance des paiements attribuable aux importations destinées aux forces armées et aux milices.

16. La correspondance confidentielle met clairement en relief les divers mécanismes de détournement de fonds en faveur du ministère de la Défense. Ces détournements de fonds (connus des bailleurs de fonds) combiné à la manipulation flagrante des comptes publiques n'ont guère modifié l'engagement et le compromis des bailleurs auprès de l'ancien gouvernement.

17. À la conférence des bailleurs de fonds à Paris, en mars 1991, la Banque mondiale s'engage à débours, dans cette même année, US\$ 120,3 millions, sur un total promis de US\$ 139,2 millions. La Banque mondiale et l'ensemble des bailleurs expriment le souhait que cet argent soit rapidement utilisé. À la même conférence, le P.N.U.D. lancera également un appel aux bailleurs de fonds pour qu'une aide «adaptée» vienne appuyer les politiques du gouvernement, notamment en finançant les besoins de la balance des paiements et du budget de l'État.

18. L'ancien gouvernement constate que le déficit budgétaire 1991 se situera à 14 246 milliards de FRW, et vu le manque de financements intérieur et extérieur, le «gap de financement» prévu serait de 35 milliards de FRW. Les autorités soulignent que le déficit budgétaire est explosif tout en précisant le rôle indispensable des bailleurs de fonds internationaux dans le financement de la guerre.

19. Le F.M.I. menace en 1992, en exigeant une réduction du déficit budgétaire d'au moins 7 milliards, comme pré-condition à la poursuite des négociations relatives à un nouveau cadre macro-économique. La Banque mondiale en rajoute, en exigeant, elle, un accroissement des dépenses sociales (santé-éducation) de 33,6 % par rapport à celles de 1991.

20. Cette double exigence F.M.I. et Banque mondiale correspondait en fait à celle de réduire les dépenses militaires d'autant, soit de plus de 9 milliards de FRW. Or, dans les faits les dépenses militaires se situeront à plus de 14 milliards de FRW fin 1992, soit une augmentation de 1 milliard de FRW par rapport à 1991, et 10 milliards de plus que l'objectif fixé par le P.A.S.

21. Afin de rencontrer les exigences des institutions de Bretton Woods, le gouvernement cherche à faire des semblants de gestes de bonne volonté et prépare, notamment, un décret pour réduire l'aide alimentaire aux militaires et à leurs familles. Il s'agit d'une façade car le décret-loi en question ne sera pas appliqué.

22. Dans la même optique, le gouvernement propose de réduire la masse salariale de la fonction publique. Dans la pratique, cependant le gel des salaires et les licenciements dans les services civils exigés par les institutions de Bretton Woods permettront au gouvernement d'effectuer des transferts de ressources en faveur des forces armées et des milices.

23. L'analyse dans le chapitre II confirme dans l'ensemble que la guerre est la source principale du déficit budgétaire de l'État. Les bailleurs de fonds internationaux, par leurs interventions financières, dons et prêts, ont accepté sciemment de combler le déficit budgétaire de la Défense nationale et donc, de financer la guerre et, finalement aussi, les miliciens.

24. Si le gouvernement a manipulé les chiffres, les bailleurs de fonds internationaux ont accepté des détournements qualifiés de l'aide au développement. Il en est résulté une dégradation grave des conditions sociales de la majorité de la population. Les milices privées devenaient, dès lors, un élément-clé du contrôle social et de la manipulation des groupes sociaux.

III. Le financement des dépenses militaires

25. Dans ce chapitre, notre analyse porte sur les importations d'équipement militaire ainsi que leur financement. Notre examen mettra en relief les mécanismes de décaissement négociés dans le cadre des protocoles et accords de prêts. Cette démarche a pour objet d'identifier l'utilisation des fonds extérieurs consentis par les bailleurs de fonds.

26. Les principaux pays fournisseurs d'armes durant la période 1990-1994 furent la France, la Belgique, l'Afrique du Sud, l'Égypte et la République populaire de Chine. Les données de la B.N.R. indiquent

une importation pour \$83 056 115 d'armes, munitions, équipements militaires, articles de pyrotechnie et explosifs, etc. durant la période 1990-1994.

27. De nombreuses livraisons de matériel destinées aux forces armées furent effectuées dans des avions militaires sans se conformer aux procédures requises d'importation et aux normes de vérification gouvernementales.

28. Une partie des achats d'armes fut négociée en dehors des protocoles d'aide militaire par l'entremise de divers intermédiaires et marchands d'armes. Une partie de ces achats apparaissent néanmoins dans les dépenses de budget ordinaire de l'État.

29. L'aide à la balance des paiements octroyée sous la forme de prêts à décaissement rapide fut le principal instrument de financement du budget.

30. Selon les données de la B.N.R., des quantités énormes de machettes furent importées à partir de 1992 en provenance de la Chine. Ces importations furent financées par des prêts à décaissement rapide en principe destinés à l'économie civile (voir Annexe I).

31. Entre 1992 et 1994, 581 000 kg de machettes furent importés pour une valeur totale de \$725 669. L'importation durant la période 1991-1994 de machettes, houes, pioches, pics, haches, serpes, faux, faucilles, bêches utilisés dans le génocide est de l'ordre de 3 385 568 kg pour une valeur totale de FRW. 640 388 414 soit une valeur de \$4 671 533 selon les données de la B.N.R.

32. Selon les termes des protocoles et accords de prêt, les fonds à décaissement rapide constituaient un appui à l'économie civile. Il s'agissait d'un soutien à la balance des paiements afin d'appuyer en principe le redressement économique du pays et de permettre aux autorités d'importer des biens de première nécessité (intrants, produits agro-alimentaires, équipement, etc.).

33. Soulignons que les invoices relatifs aux importations de produits de première nécessité furent utilisés par le gouvernement pour débloquer des fonds en devises à partir du Compte de crédit. Une fois déposés dans le Compte spécial, le gouvernement pouvait dépenser ces montants librement tout en respectant (à la lettre) les clauses des accords. Ces montants en devises devenaient totalement « fongibles » permettant à l'ancien régime d'allouer les sommes requises à l'importation d'équipement militaire.

34. Ce mécanisme de la fongibilité fut appliqué afin de transférer d'énormes sommes (au titre du budget ordinaire de l'État) au ministère de la Défense nationale. Par ailleurs, dans la mesure où les importations furent financées par l'endettement, le régime pouvait également allouer une partie importante de ses recettes d'exportation, notamment celle du café à l'achat d'armes.

35. Le système de paiements rétroactifs inclus dans les accords de prêt constituait un mécanisme efficace permettant de débloquer immédiatement après la signature de l'accord de prêt, des fonds en devises qui pouvaient ensuite être alloués librement à des achats de matériel militaire.

36. Les paiements rétroactifs servirent à rembourser des arriérés de paiements pour les achats d'armes effectués par le régime dès le début de la guerre civile. On se souviendra que la dévaluation ordonnée par le FMI en novembre 1990 a peine six semaines après le début de la guerre, avait donné « le feu vert » à l'octroi de crédits commerciaux à court terme permettant au régime d'augmenter du jour au lendemain ses dépenses militaires.

37. La vente des marchandises importées sur le marché local permettait de générer des fonds de contrepartie en FRW qui pouvaient être affectées aux dépenses budgétaires civiles ou militaires.

38. Le prêt F.A.D. à décaissement rapide signé en date du 27 janvier 1992 fut essentiellement utilisé pour financer d'importants achats de carburant dont une partie fut acheminée vers les forces armées. Les ventes de carburant sur le marché local ont également permis au régime de générer des fonds de contrepartie en FRW pouvant être affectées sans restrictions aux budgets des forces armées et des milices.

39. Les accords de prêt spécifiaient explicitement la liste des « importations éligibles ». Étaient exclus un certain nombre de biens classifiés selon les rubriques de la C.I.T.C. (Standard international Trade classification).

40. La mission a pu confirmer que les critères d'éligibilité (liste négative) furent truqués. Les mêmes invoices furent utilisés pour des bailleurs de fonds différents permettant à l'ancien régime d'effectuer des retraits du Compte de crédit.

41. Dans plusieurs cas, notamment concernant l'importation de machettes, les clauses des accords ne furent guère respectées. Des justificatifs (invoices) relatifs à des importations de nature civile mais destinées aux milices civiles ont été consentis par les bailleurs de fonds dans le cadre du prêt A.I.D. (Crédit A.I.D. 2271 R.W.).

42. Ces importations dans le cadre du Crédit A.I.D. 2271 R.W. ont été jugées éligibles par la firme d'Audit Mee engagée par le gouvernement et approuvée par la Banque mondiale alors qu'elles étaient en contradiction avec une clause (schedule 1.2 (f) de l'Accord A.I.D. qui excluait les biens « destinés à un usage militaire ou paramilitaire ».

43. Plusieurs centaines de milliers de machettes, hoes, pioches, lames de rasoir et autre matériel (classifiés selon les rubriques de la C.I.T.C. comme étant des biens civils) furent importés entre 1992 et 1994 par différents agents économiques dont Radio Mille Collines (Ets Kabuga Felicien) en date du 19 octobre 1992. (Voir les justificatifs en annexe).

44. Autrement dit, l'ancien régime s'est servi des fonds du prêt A.I.D. 2271 R.W. (Development Credit Agreement) afin de financer les milices responsables du génocide et des massacres.

45. À partir de 1992, les institutions de Bretton Woods exigent la libéralisation de l'octroi des licences d'importation. Cette décision aura pour conséquence de permettre aux organisations responsables du génocide d'importer l'équipement requis sans passer par le système des « importateurs autorisés ».

46. Ces importations de machettes et autre matériel utilisé dans les massacres et le génocide semblent avoir échappé aux fonctionnaires de la Banque mondiale responsables des missions (5 au total) de suivi (supervision) et d'achèvement du P.A.S.

47. Notre mission est d'avis que ces importations auraient dû amener la Banque mondiale de concert avec l'ensemble des bailleurs de fonds à la suspension dès 1992, suite aux importations massives de machettes, des prêts à décaissement rapide. Cette décision aurait nécessairement mené au gel du compte spécial à la Banque Bruxelles Lambert (B.B.L.) qui resta ouvert et disponible à l'ancien régime plus d'un mois après le début du génocide en avril 1994.

48. Par ailleurs, les missions de supervision (suivi) particulièrement soucieux des objectifs du P.A.S., ne se sont guère penchés sur l'utilisation des fonds mis à la disposition de l'ancien régime. Autrement dit, certaines conditions relatives à la mise en œuvre des réformes économiques ne furent pas respectées par le gouvernement et ces « dérapages » ont amené plusieurs bailleurs de fonds dont la Banque mondiale à suspendre leur appui au programme.

49. Cette suspension ne fut en aucun moment motivée par l'utilisation des crédits extérieurs pour financer les forces armées et les milices.

IV. Le financement de l'ancien régime après avril 1994

50. Selon les données recueillies par la mission, les comptes établis auprès des correspondants de la B.N.R. (agréés par les créanciers de l'ancien régime) sont demeurés ouverts et à la disposition de membres de l'ancien régime établi à Goma jusqu'à la fin du mois d'août 1994, soit près de cinq mois après le génocide.

51. Selon les données de la B.N.R., un total de FRW 5 362 729 319 (US \$ 17 820 000) fut transféré par l'ancien régime vers différentes destinations entre avril et août 1994 (voir tableau en annexe: justificatif n° 3: Engagements en devises prises par les anciennes autorités). À cette somme s'ajoute un montant de FRW 1 938 500 644 (US\$ 6 440 200) en chèques de voyage (traveller's) emportés par des membres de l'ancien régime.

52. L'ancien régime a également effectué d'importants transferts à partir de leurs comptes en devises auprès des banques commerciales rwandaises (la banque de Kigali et la Banque commerciale du Rwanda).

53. Plusieurs transactions effectuées par l'ancien régime après le 6 avril 1994 sont associées à des achats d'armes. L'Égypte, l'Afrique du Sud et la Chine avaient depuis 1990 fourni d'importantes livraisons d'armes légères et de munitions.

54. Dans ce contexte, il semblerait que les transferts opérés par l'ancien régime auprès de ses missions diplomatiques à Pretoria, au Caire et à Kinshasa auraient servi à l'ancien régime à acheter des armes auprès de ses fournisseurs habituels.

55. L'Afrique du Sud, la Chine et la France ont continué à vendre des armes au gouvernement rwandais auto-proclamé en exil.

56. Selon Human Rights Watch, le gouvernement français avait fourni cinq cargaisons d'armes à l'ancien régime rwandais entre mai et juin 1994. Des livraisons d'armes notamment en provenance de la Belgique et de la France continuent d'approvisionner l'ancien régime. Selon Human Rights Watch « Des fonds additionnels et d'autres avoirs dans les pays étrangers (comprenant au moins le Kenya, la Tanzanie, le Zaïre et les Pays-Bas) sont sous le contrôle du gouvernement en exil et continuent d'être à la disposition de ses dirigeants. »

V. Conclusions et recommandations

57. Notre étude démontre que la mise en œuvre du génocide et des massacres nécessitaient des engagements financiers importants. Sans compter les énormes dépenses civiles des forces armées et des milices, les dépenses en équipement militaire, machettes et autres articles s'élèvent à plus de 112 millions de dollars. L'analyse ainsi que les divers documents et pièces justificatives confirment la mise en place par l'ancien régime d'un processus systématique de détournement de fonds. Les dépenses militaires furent financées par la dette extérieure.

58. Les bailleurs de fonds ont d'une part exigé l'assainissement des finances publiques appliqué sans réserve aux dépenses civiles tout en établissant des objectifs budgétaires à atteindre pour les dépenses de sécurité.

59. Les bailleurs de fonds étaient non seulement au courant, la Banque mondiale et le F.M.I. ont donné un appui technique aux autorités par l'entremise du Comité technique de suivi du P.A.S. afin d'établir des normes budgétaires pour le ministère de la Défense nationale.

60. Les bailleurs de fonds par l'entremise des dons et prêts, ont accepté de combler le déficit budgétaire du ministère de la Défense nationale et donc, de financer la guerre et, finalement aussi, les miliciens civils.

61. La mission a pu confirmer qu'il y a eu négligence des bailleurs de fonds: d'une part, en ce qui concerne la gestion des budgets de l'État et, d'autre part, dans les processus de suivi, de vérification et d'audit des accords de prêt.

62. La situation est particulièrement grave dans la mesure où dès 1992, une partie des fonds à décaissement rapide fut utilisée au titre des «importations éligibles» pour l'importation massive de machettes. Aucune action ou démarche n'a été prise par les missions de supervision et d'audit afin de bloquer ces importations.

63. La question du partage des responsabilités se pose, les bailleurs de fonds n'ont-ils pas une responsabilité face aux victimes du génocide et des massacres?

64. Cette responsabilité ne relève pas exclusivement de la légitimité formelle de la dette extérieure engagée par l'ancien régime entre 1990 et 1994 et de son annulation, elle pose également l'obligation des bailleurs de fonds et de la communauté internationale de contribuer à un programme spécial de réparation post-génocidaire visant la compensation des familles des victimes et des survivants ainsi que la reconstruction économique et sociale du pays.

65. La dette extérieure du Rwanda se situe, fin 1995, à près d'un milliard de dollars, ce qui représente un poids insoutenable. La mission est d'avis que les dettes encourues durant la période 1990-1994 doivent être l'objet d'un traitement extraordinaire permettant au gouvernement actuel d'être dégagé des engagements pris par les autorités responsables du génocide.

66. Dans la mesure où la majeure partie de cette dette est multilatérale, cette démarche devra viser des mesures de nature exceptionnelle afin de dépasser les pratiques habituelles concernant la restructuration des dettes détenues par les bailleurs multilatéraux.

67. Il faut comprendre dans cette même perspective, que la solution consentie aux pays les moins avancés par les bailleurs bilatéraux suite à la démarche du Groupe des Sept (G7) au Sommet de Lyon en juin 1996 et aux réunions de Washington des institutions de Bretton Woods en septembre 1996, est totalement inappropriée à la situation du Rwanda.

68. Le fardeau de la dette extérieure étant tellement lourde, ces propositions de traitement privilégié (assorties de conditionalités) ainsi que les nouveaux apports de capitaux envisagés au titre des prêts et des dons, sont aujourd'hui insuffisants pour assurer le service de la dette.

69. Sans annulation préalable et inconditionnelle des dettes 1990-1994, les nouveaux prêts ne pourront guère servir à la reconstruction du pays. Ces nouveaux engagements contribueront au contraire à maintenir le pays dans son état actuel ainsi qu'à faire augmenter le fardeau de cette dette.

Recommandations

70. Les modalités précises auraient pour objet d'obtenir auprès des bailleurs de fonds multilatéraux (A.I.D., F.M.I., B.A.D., F.I.D.A., Fonds O.P.E.P., B.E.I.) l'annulation des dettes engagées entre 1990 et 1994.

71. Il est par ailleurs proposé que les créanciers bilatéraux, notamment la Belgique, Canada, Koweït, la Chine, le Japon, l'Autriche, la Libye, la Suisse (via A.I.D.), Abudhabi, la France, prennent l'initiative d'annuler la totalité de la dette engagée durant la période 1990-1994 y compris les prêts cofinancés avec l'A.I.D. (Banque mondiale) et le F.I.D.A.

72. Il faut comprendre que ce programme constitue un acte de réparation et non pas d'aide. Il devra être consenti en plus des programmes d'aide et de prêts, et en dehors des conditionalités habituelles établies par les bailleurs de fonds. Cette annulation des dettes du Rwanda devra être inconditionnelle. En d'autres mots, elle ne devra surtout pas être rattachée à la mise en œuvre de réformes macro-économiques dans le cadre de l'E.S.A.F.

73. En ce qui concerne les dettes engagées avant 1990, la mission propose que:

1) le montant intégral des dettes correspondant à cette période soit converti en un Fonds spécial de réhabilitation et de réparation (F.S.R.R.) aux familles des victimes du génocide.

2) L'Union européenne contribue avec le gouvernement rwandais (avec l'aide d'experts internationaux) à la création de ce Fonds spécial sous forme de dotation pour la mobilisation des jeunes orphelins et des femmes veuves, rescapés du génocide et des massacres, pour la reconstruction par la voie de chantiers de service civil.

74. La mission suggère également qu'une conférence spéciale des bailleurs de fonds soit envisagée afin de formuler un programme d'aide au développement adapté à la situation actuelle du Rwanda et de mobiliser les fonds en ce sens.

75. Cette démarche des bailleurs de fonds appuiera un Programme de construction et d'habilitation du Rwanda formulé par le gouvernement et les différentes instances de la société civile rwandaise, et ayant pour objectif d'asseoir les bases du développement économique et social à long terme. Cette construction et habilitation exigerait non seulement l'annulation de la dette extérieure et un afflux d'aide internationale sans conditions. Mais encore faudrait-il modifier les composantes essentielles du programme d'ajustement structurel (P.A.S.) afin de protéger la production alimentaire locale et organiser la sécurité du monde paysan.

76. Pour la préparation du Programme de construction et d'habilitation, les auteurs du présent rapport suggèrent :

1) La sauvegarde, dans les différents ministères Plan, Finances, Banque nationale du Rwanda, banques privées, de l'ensemble des rapports et documents devant permettre de tracer l'histoire de ces années noires du Rwanda.

2) L'organisation avec les responsables des mêmes ministères et institutions d'un séminaire pour initier la collecte de données d'enquête à réaliser dans le pays pour la conception d'un plan macro-économique et social de construction et habilitation post-génocidaire.

3) Que le modèle macro-économique pour l'habilitation et la construction du nouveau Rwanda repose prioritairement sur le renforcement et la création d'une économie qui réponde aux besoins primaires de la population : travail, santé, éducation, infrastructures collectives, habitations décentes.

4) Que la gestion économique soit axée prioritairement vers la réhabilitation, le renforcement et la protection de la production agro-alimentaire en vue de résoudre à court terme la situation de famine affectant plusieurs régions du pays.

5) Que ce programme tienne compte de l'immense besoin en matière de santé et santé mentale des rescapés, de la nécessité pour les jeunes (rescapés, orphelins, enfants des rues, handicapés, jeunes filles maltraitées, jeunes rentrant des camps de Tanzanie et du Zaïre) de trouver à coexister, à se rendre utiles, à bâtir une société fondée sur la mémoire, la justice, le bien-être, de la volonté des femmes rwandaises (rescapées, veuves, réfugiées) d'occuper une place moteur dans ce programme.

6) Le programme intégrera également les exigences de démobilisation et réintégration des anciennes Forces Armées, ceux qui n'ont pas commis de crimes et des jeunes qui ont rejoint les bataillons du FPR.

7) Ces objectifs ne sauront être atteints sans une participation populaire organisée à l'échelon local, tant pour formuler les propositions de chantier, que pour en assurer la mise en œuvre, l'évaluation et le contrôle. Des chantiers de service civil bien articulés entre eux dans les villages, entre les préfectures et à l'échelon national, permettront une distribution de revenus et, donc, une relance de la consommation et une accélération des échanges intérieurs.

77. Pour l'État, ce sera la source indispensable de récréation d'une gestion des finances publiques et le moyen de réactiver une économie de production orientée vers la satisfaction du bien-être de la population. Ce sera aussi le moyen pour l'État de réorienter cette production de manière prioritaire vers le marché intérieur tout en identifiant de nouveaux axes d'exportation.

78. Que le gouvernement rwandais et les bailleurs de fonds s'entendent sur un programme progressif qui permette aux financements extérieurs dans un premier temps d'être très largement des dons, dans un deuxième temps un juste équilibre entre dons et prêts sans intérêts.

BIJLAGE 9**INSPECTIEVERSLAG VAN MAJOOR GUÉRIN
VAN 31 JANUARI 1994****ANNEXE 9****RAPPORT D'INSPECTION DU MAJOR GUÉRIN
DU 31 JANVIER 1994**

Le CR en Ann résume les sujets essentiels abordés lors des réunions et entretiens entre les autorités et le Pers de KIBAT 1 et le RGp KIBAT 2 :

1. Généralités sur la mission
2. Cantonnements
3. Det Rav Air
4. Armt Hy
5. Det CVR-T
6. Trg spécifique Para-Cdo
7. Transmissions
8. Gestion financière
9. Congés et permissions

CR VISITE UNAMIR — KIBAT 1 DU 21 AU 28 JAN 94**1. Généralités sur la mission**

a. La mission actuelle du Bn est à la fois une mission type AMF, 1^{re} phase (Show The Flag) et une mission de police (lutte anti-banditisme). Dans ce cadre, le Bn travaille en étroite collaboration avec la Gd RW qui est censée être neutre et apolitique. Ceci est parfois mal perçu par la population qui accuse les Mil BE de couvrir les exactions (réelles ou imaginaires) de la Gd.

b. Le désarmement dans la KWSA est loin d'être réalisé. Après un succès initial (confiscation d'une douzaine d'armes), l'action a été arrêtée sur plainte des FAR. Certaines armes ont été restituées sur ordre du Comd Force. Des caches d'armes, dénoncées par des indicateurs, sont connues mais le Comd Bn n'a pas l'autorisation d'exploiter ces renseignements.

c. Les avis des résidents sur l'utilité de UNAMIR sont partagés. Certains, notamment les missionnaires, se sentent plus en sécurité depuis le début de l'Ops et affirment que le banditisme a diminué, ce qui est confirmé par la Gd RW. Le racket à la Gren reste cependant quotidien dans les Qu « chauds ». D'autres résidents considèrent les Mil BE comme des parasites les empêchant de continuer leurs pratiques coloniales vis-à-vis des autochtones.

d. Les directives de la Force sont rares, incomplètes et peu précises. Tout reste à faire dans le domaine Adm & Log. Le CAO n'a pas encore obtenu de budget pour l'Ops et refuse jusqu'à présent tout Sp Fin.

2. Cantonnement

a. Par volonté du Comd Force et par manque de logements gratuits, le Bn a réparti ses moyens entre 14 Cant, certains n'étant occupés que par une Sec ou une Eq (Heli, CVR-T, Med). Sur le plan de la sécurité, cette dispersion est dangereuse en cas de troubles. Les unités isolées pourraient se retrouver otages de l'un ou l'autre parti.

b. Le Comd KIBAT 2 a l'intention de regrouper ses moyens par Cant de Cie. Vu les frais de location et la rareté des habitations disponibles, il serait souhaitable d'importer ou de construire des containers. Les moyens locaux (ATS DON BOSCO, menuiseries locales) permettraient une construction sur place par de la main-d'œuvre locale. Une étude détaillée des besoins sera fournie par le Comd KIBAT 2 lors de sa visite du 03 Fev 94 à JSO-P.

c. Quelle que soit la solution choisie, il est URGENT de fournir au PI qui campe sur l'aéroport des moyens pour améliorer la salubrité de son Cant :

- (1) SIX grandes tentes pour remplacer les tentes FR actuelles
- (2) Aérosol anti-moustiques à pulvériser par Heli AIII sur les marécages avoisinants.

3. Det Rav Air

(se trouvait à Mombassa: Base ext, la décision de ramener le Pers. UNAMIR en BE a été prise le 26 Jan 94. Le retour au BE via KIGALI est prévu dans les environs du 14 Fev.)

a. La fréquence des Avn Reappro (3/mois) ne nécessite pas la présence permanente d'une Eq Rav Air. Les Bn (1 Para & 2 Cdo) disposent du Pers nécessaire pour les chargements.

b. Un Rft temporaire est nécessaire pendant les phases critiques (rotations). Une Eq peut donc être mise en place de BE pour des périodes limitées, à la demande des Comd Bn.

4. Armt Hy

a. Une des missions prioritaires du Bn est l'Ev des résidents vers l'aéroport et la Def de ce dernier. Cette mission nécessite un Armt Hy semblable à celui des Cie FR qui avaient cette mission: Mor 81 mm, MILAN, Mi .50, C 30 mm.

b. Une demande a été adressée par le Comd Bn au Comd Sect pour obtenir ces moyens. En attendant une prise de position officielle au niveau ONU, il serait souhaitable de préportionner une Dot Mun Hy, c-à-d. « dotation de munitions lourdes » de première urgence à KIBAT.

5. Det CVR-T

a. Les Veh sont très détériorés suite à la Somalie: suspensions grippées, corrosion, ... Le chargement des pièces de rechange dans les containers a été exécuté de façon hâtive et négligente: Mat fragile et coûteux écrasé, batteries retournées, ... Le Comd KIBAT a demandé au Det Jud d'ouvrir une enquête.

b. Dans ces conditions, l'Eq B3 arrive à maintenir en état de route un minimum de trois C.V.R.-T. Au niveau de l'Armt tourelle, tout reste à faire puisque le Det ne dispose pas d'un Mec Aie B11 (réglage des tringleries, optique, simbleautage et zéro tage). Les tirs Coax et C30mm peuvent être effectués au stand de Kanombe. Pour remettre les tourelles en état (S.C.I. & S.P.A.), il faut:

1. envoyer une Eq Mec Aie B11 pendant une quinzaine de jours;
2. envoyer le Mat et les pièces nécessaires (azote, ...);
3. Rft en permanence le Det B3 d'un Mec Aie B1.

c. Les équipages « de fortune » sont de bonne volonté mais ne connaissent pas suffisamment les Tech d'emploi du C.V.R.-T pour être opérationnels. Les C.V.R.-T sont utilisés comme Corps de Garde du C.N.D. Il est souhaitable de mettre du Pers formé Ecl C.V.R.-T dans les Det futurs.

6. T.R.G. spécifique para C.D.O.

a. Le BN a pris contact avec les F.A.R. et le F.P.R. Il dispose du stand de tir de Kanombe, de pistes d'obstacles et de cordes. Ces installations sont aussi mises à la disposition des autres unités (RUTBAT, ...).

b. Si le F.P.R. marque son accord, comme il l'a fait pour les F.A.R., il serait souhaitable que les Mil BE puissent effectuer leurs sauts d'entretien sur place pour assurer la continuité du Trg.

7. Transmissions

a. Tr Long Range

Actuellement, tous les moyens sont au Sect, ce qui oblige le Bn à passer par le Sect, même pour les Tr de routine (Br1, Br4, ...), avec le retard que cela implique. Une Eq et des moyens pourraient être déplacés de Mombassa à Kigali pour Rft le Bn.

b. Tr Rwandatel

Le réseau Rwandatel fonctionne de manière satisfaisante mais il est sur écoute, il n'est pas disponible dans chaque Cant et il est vulnérable. Il peut être amélioré à peu de frais dans certains Cant (Don Bosco, ...) avec des moyens Mil (Centrale, dérivation de raccordement, ...).

c. R civiles

Le réseau Motorola utilisé au niveau de la Force et du Sect est encombré par les utilisateurs Mil et civils. Aucun des systèmes proposés (Motorola, Kenwood, Philips) n'est sûr. Une dizaine de radios portables de faible encombrement serait cependant utile au Bn pour certaines missions spécifiques (Ln, Comd, L.O., ...).

d. R Mil

Le réseau SAIT/BLU fonctionne de manière satisfaisante dans la K.W.S.A. mais il est très probablement sur écoute. La mise en place de Mat R.I.T.A. permettrait d'assurer des Ln S.A.F.E. entre les Cant sans nécessiter de Pers supplémentaire.

Évaluation sommaire des besoins :

- une station fixe par Cant (14 actuellement)
- une station mobile par autorité (C.O., Comd Cie, S3, OTr)

e. IMMARSAT mobile

Le Bn reçoit régulièrement des missions à longue distance (escortes). Il est nécessaire de doter certains Veh d'un IMMARSAT pour assurer les Ln jusqu'aux frontières de la Tanzanie et Ouganda: Heli, Pl Recce, ...

8. Gestion financière

a. Le Comd KIBAT a exprimé le besoin d'une visite-conseil d'un spécialiste budgétaire pour répondre à ses questions dans différents domaines :

- liste des L.O.A. émises par O.N.U. pour UNAMIR
- frais de location des Cant
- prix de la journée de ménage
- règlement des factures diverses...

b. Un cours de procédures Adm, Log & Bud O.N.U. devrait être donné avant le départ de KIBAT 2 au Pers concerné (Comd2d, Comd Det B3, S4, Chef sec Pers,...)

9. Congés et permissions

a. Le Comd Bn a émis des directives pour les sorties en ville. Il existe un système de Ctl et l'intervention en cas d'incident. Malgré les mesures de prévention, de Ctl et de répression, la situation particulière (Afrique, ville, ...) peut laisser présager des problèmes futurs de M.S.T. Il faut malheureusement constater que l'exemple n'est pas donné par le Pers Q.G...

b. Le Pers reçoit un congé O.N.U. de sept jours consécutifs. Ce congé doit être pris sur le territoire Rwandais. Certains profitent de cette période pour visiter le pays à leurs frais (volcans, gorilles, Res naturelles, ...), d'autres passent leur congé dans la K.W.S.A. à l'hôtel. Le nombre de familles qui se rendent sur place de BE reste limité et n'a pas posé de problèmes jusqu'à présent.

BIJLAGE 10**RAPPORT VAN KOLONEL HEYVAERT
VAN 13 MEI 1993 OVER DE LESSEN
VAN BELBAT II****ANNEXE 10****RAPPORT VAN KOLONEL HEYVAERT
VAN 13 MEI 1993 OVER DE LESSEN
VAN BELBAT II**

ONDERWERP: lessen BELBAT II

Bijliggend vindt u de lessen BELBAT II

Bijlage A: Algemene lessen KorpsComd

Bijlage B: Lessen tak 1

Bijlage C: Lessen Cel operaties

Bijlage D: Lessen tak 4

Bijlage E: Lessen CMed

Bijlage F: Lessen Transmissies.

Algemene lessen Korpscomd

1. De operatie BELBAT II was een uitermate leerrijke ervaring, zowel voor kader als voor troep. Alhoewel de doelstellingen van het plan VANCE, namelijk de demilitarisatie en de terugkeer van de vluchtelingen, niet integraal werden gerealiseerd, was de operatie succesrijk als zij wordt gekaderd in de globale UNPROFOR actie in het voormalige Joegoslavië. Zowel Lt Gen Nambiar als LTGen Wahlgren hebben bij verschillende gelegenheden hun grote tevredenheid uitgedrukt over het werk en de resultaten van het Belgisch-Luxemburgs bataljon.

De factoren die de grootste indruk hebben nagelaten zijn:

- de immense haat tussen de verschillende etnische groepen;
- de ellendige omstandigheden waarin het grootste gedeelte van de bevolking leeft;
- de complexiteit van het probleem;
- de kwaliteit en de professionele ingesteldheid van de Belgische militairen.

2. Wat het personeel betreft kan worden gesteld dat het grootste gedeelte van de actieve militairen, tewerkgesteld in de gevechtseenheden, geschikt zijn voor dit type operaties. Het aantal mensen die hebben afgehaakt, het zij vóór, hetzij na de operatie, is vrij gering te noemen.

— Sociale en familiale problemen mogen niet worden onderschat, maar ook niet overdreven. Families die uit mekaar groeien tijdens deze periode, zijn meestal niet te wijten aan de opdracht als dusdanig. Over het algemeen zijn het bestaande problemen die zich in een versneld tempo manifesteren. Een adequate begeleiding van de families is echter een absolute noodzaak. Deze begeleiding gedirigeerd door de Ech Bn of Bde, dient alle facetten te bestrijken en als dusdanig is de aanwezigheid van iemand van de sociale dienst, de aalmoezeniersdienst en eventueel een psycholoog geen overbodige luxe. Na de terugkeer dienen de KorpsComd van de verschillende eenheden die Pers hebben geleverd, erover te waken dat zich geen bijkomende problemen van psychologische of familiale aard voordoen, zodat indien nodig snel en adequaat kan worden opgetreden. Tot op heden zijn er echter weinig problemen met het Pers na BELBAT II.

— Qua vergoedingsstelsel liggen de Belgen, internationaal gezien, vrij goed. Qua wedde zou wel een inspanning mogen worden geleverd vooral voor, de beroepsvrijwilligers, de jonge onderofficieren en de jonge officieren. In de toekomst, waar dergelijke opdrachten meer en meer deel gaan uitmaken van onze dagdagelijkse taken, heeft men gekwalificeerde, gemotiveerde en verstandige mensen nodig. Een degelijke wedde zal dit type mensen de weg naar een militaire loopbaan doen vinden en misschien in aantallen die een selectie mogelijk maakt. Het is de vraag of wij op dit ogenblik op het goede pad zijn inzake deze problematiek. Investeren in het menselijke potentieel is onontbeerlijk, indien wij de toekomst, en vooral de toekomstige taken die op ons afkomen, willen beheersen.

3. Wat het operationele aspect aangaat kan worden gesteld dat de voorbereiding van Belbat II vrij goed is verlopen. Het is echter spijtig dat het OpsC niet meer richtlijnen en lessen heeft verspreid, zodat wij in feite vooral op onszelf waren aangewezen. Er zou meer «output» moeten komen uit een dergelijk organisme. Ondertussen is dit euvel grotendeels opgelost door richtlijnen van 1 (BE) Corps. Feit is dat

veel tijd en energie werd gestoken om zaken, die reeds bestonden in andere landen, op punt te stellen. Dit is frustrerend.

— De voorbereiding voor dergelijke operaties mag zich niet alleen toespitsen op de uitvoering van «peace-keeper», maar moet ook rekening houden met de mogelijkheid dat de situatie verandert of dat men een andere opdracht krijgt toebedeeld, dit wil zeggen dat offensieve operaties — ook vervoerd — moeten worden getraind.

— De uitvoering van de operationele opdracht zelf vergt kalme, zelfverzekerde, fysiek goed getrainde en mentaal sterke mensen. De meeste mensen van Belbat II voldeden min of meer aan deze criteria. Het zelfvertrouwen van elk individu is van primordiaal belang. Dit zelfvertrouwen kan worden aangescherpt door de uitvoering van koordenpiste, hindernispiste of andere vertrouwenswekkende oefeningen zoals rotsbeklimming of afdaling. Een element waar in onze strijdkrachten echter veel te weinig aandacht wordt een besteed, zijn de gevechtssporten. Hierbij wordt niet gedacht aan «Close Combat» omdat dit hopeloos voorbij gestreefd is, alleszins zoals het in onze strijdkrachten wordt aangeleerd, maar wordt vooral gedacht aan karate of andere moderne gevechtstechnieken. Onze soldaten zijn zeer goed, maar indien geconfronteerd met lijf aan lijf gevechten, zijn zij een vogel voor de kat. De Russische troepen en vooral het Russisch bataljon in Sector Oost stond op gebied van gevechtssporten torenhoog boven ons. Het impact hiervan op de zelfzekerheid van iemand is enorm groot.

— De kennis van de lokale taal is vrij belangrijk en niet alleen voor het hogere kader. Waar deze laatste beschikken over tolken tijdens onderhandelingen, wordt het lagere kader en de troep vaak geconfronteerd met moeilijke situaties die zich op het onverwachts voordoen in het terrein. De eerste reacties, de eerste woordwisselingen zijn dikwijls bepalend voor het verdere verloop en kunnen beslissen over leven en dood. De eerste misverstanden zijn vaak taalgebonden.

— Qua samenstelling van het detachement is het opportuun over x Al gelijkaardige Cie's en PI's te beschikken. Een mengelmoes van verschillende organisatiestructuren is te verwerpen. Ook het meenemen vanaf het prille begin van zwaardere wapens (ATk wapens, AA wapens) en vooral Ps Vtg (ook C25mm) is een «must», zelfs in het kader van «Peace-keeping» operaties. Trouwens het is utopisch te geloven dat echte «Peace-keeping» operaties nu of in de toekomst zullen bestaan.

— Een aspect waaraan in het algemeen te weinig aandacht wordt besteed, zijn de veldwerken. Goede veldwerken zijn synoniem voor overleven. Een stelling uitbouwen is meer dan zandzakjes vullen.

— Ook de niet-fuseliers, die meedraaien in dergelijke operaties, moeten ervan overtuigd zijn dat zij in de eerste plaats soldaat zijn. Dit gegeven moet ook tijdens het dagdagelijkse garnizoensleven en tijdens de voorbereiding van dergelijke operaties zeer duidelijk worden gesteld. Concreet wil dit zeggen dat IEDEREEN, ook in de staven en, de Niet-Gevechtseenheden, op regelmatige basis moet worden getraind. IEDEREEN moet permanent bekwaam zijn ingezet te worden voor dergelijke operaties.

— Het Detachement dient bij voorkeur te beschikken over 2 à 3 FAC Offr, weliswaar in cumulfunctie, in de Staf Bn en/of in de Staf & Dst Cie.

— Een ander belangrijk facet in het kader van dergelijke operaties is het onderhandelen. Officieren en ook onderofficieren moeten op de hoogte zijn van onderhandelingstechnieken. Het is evident dat de opleidingsgraad terzake afhankelijk is van de functie, maar het zou een grote fout zijn PI Comd en zelfs Sec Comd hierin niet te betrekken. Zoals eerder gesteld, worden zij vaak het eerst met problemen geconfronteerd. Hun reactie kan bepalend zijn voor de verdere afloop.

4. In het logistieke domein kan worden gesteld dat de UNO een log apparaat is en onze operationeleiteit enkel op peil is gebleven dankzij de doeltreffende steun uit België. Qua financiering kan het uiteraard voor problemen zorgen, aangezien de UNO in feite failliet is, maar deze hulp is onontbeerlijk gezien de delicate en moeilijke opdracht.

— De winterkledij die wij ontvangen hebben heeft zijn doeltreffendheid bewezen. Nochtans was er één grote tekortkoming, met name het ontbreken van Goretex-schoenen. Deze tekortkoming moet zo vlug mogelijk worden bijgestuurd.

5. Op medisch vlak was het opvallend hoe weinig mensen werden vrijgesteld. Dit fenomeen heeft uiteraard te maken met de motivatie, maar ook met de aanpak van de dokters. Het is een flagrant bewijs dat de meeste dokters met vrijstellingen gooien en dat het aantal klanten belangrijker is dan de medische toestand. Ook onze militaire dokters zouden zich over dit gegeven moeten buigen en de nodige lessen trekken uit de statistieken.

— Wat het algemeen medisch personeel betreft tijdens BELBAT II, kan ik slechts mijn tevredenheid uitdrukken. Nochtans, zonder te willen veralgemenen, kan worden gesteld dat bepaalde chirurgen en/of anesthesisten het nut van de CAST in twijfel trekken omdat zij het geldelijke verlies van hun burgerpraktijk moeilijk kunnen verwerken. Dit is spijtig te noemen.

— Personeel dat wordt terruggestuurd, omdat zij op psychisch vlak dergelijke opdrachten niet aankunnen, zouden niet langer in het leger mogen blijven.

Lessen Belbat — Tak 1 — Sec pers

1. Voorbereidingsfase

a. Het samenstellen van een slagorde voor een operatie als UNPROFOR is een secuur werk dat maanden vergt, temeer daar de Det afkomstig zijn van diverse eenheden en organismen. Er moet rekening gehouden worden met verschillende factoren. Het personeel dient reeds over de nodige ervaring te beschikken in de functie dewelke het zal bekleden tijdens de opdracht. Dit geldt zowel voor de functies in het logistieke domein als voor diegenen die louter operationele taken hebben. Leren «on the job» kan voor dit soort opdrachten slechts als er een voldoende basiskennis is. De ervaring wees uit dat het wenselijk is voor gans het personeel een globale screening uit te voeren, niet alleen op professioneel gebied maar ook op familiaal, sociaal en medisch gebied.

b. Dat er personeel afhaakt (verbreking contract, TAPA) is enigszins te begrijpen maar het aantal is zeer beperkt. Er zijn altijd mensen die naar het leger gekomen zijn, enkel en alleen voor de werkzekerheid zonder dat ze er over nagedacht hebben of dat ze gemotiveerd waren om eventueel een opdracht als deze uit te voeren. Wanneer we een vergelijking maken van het aantal Pers dat het leger verlaten heeft vanaf het ogenblik dat we wisten dat we deze opdracht gingen uitvoeren en dezelfde periode gedurende de voorgaande jaren, ziet men quasi geen verschillen.

2. Uitvoering

a. Het is belangrijk dat men alle leden van UNPROFOR vraagt om niet te overdrijven in de brieven die men naar huis of naar de eenheid stuurt. Dit leidt slechts tot misverstanden die niemand ten goede komen en alleen de ongerustheid op het thuisfront versterken.

b. Een onderwerp dat zeer gevoelig ligt bij onze soldaten is de post. In verzendingstermijnen tussen België en de Baranja van drie weken en meer waren schering en inslag. Na interventie van de hogere echelons is deze toestand, het begin hebben we vele problemen gehad inzake de briefwisseling, gevoelig verbeterd, mede door het inleggen van het wekelijkse baantransport.

c. Waar zeker rekening mee moet gehouden worden tijdens deze relatief lange periode van afwezigheid, zijn de kleine alledaagse dingen: een kaartje op iemands verjaardag, een felicitatie bij een benoeming, een wenskaart bij een geboorte,...

d. Tijdens een opdracht als deze is zeer veel belangstelling van de pers, zowel lokale, nationale als internationale pers. Het is van zeer groot belang dat deze perslui goed opgevangen worden, en een goede rondleiding krijgen zodat men een juist en objectief beeld krijgt van de situatie. Tot nu toe heeft de Belgische pers een positief beeld weergegeven over onze operatie in de Baranja. Dit is belangrijk zowel voor de familieleden van onze militairen als voor het imago van de krijgsmacht. Wat de plaatselijke pers betreft, moeten we uiterst voorzichtig zijn. Elk woord moet worden gewikt en gewogen, en dan nog gebeurt het dat men interviews misbruikt als onderdeel van een media-campagne gericht tegen het contingent en UNPROFOR. De lokale pers kan dus zeker niet als objectief bestempeld worden, maar is een instrument dat gemanipuleerd wordt door de lokale autoriteiten.

e. De werkingstaal binnen het contingent is de moedertaal (NL en FR), maar de contacten met het hoger echelon of andere bataljons gebeuren enkel in het Engels. Daarom is het een belangrijk voordeel dat het sleutel Pers op de Staf deze taal beheerst. Ook dienen er lessen Servo-Kroatisch gegeven te worden daar contacten met de lokale bevolking anders onmogelijk zijn wanneer er geen tolk voorhanden is. Een basiskennis in het gebruik van informaticamiddelen is een vereiste voor het stafpersoneel.

f. Op tuchtgebied hebben we geen grote problemen gekend. Iedereen was op de hoogte dat men na een zware fout zou teruggestuurd worden naar België. In totaal werden er 9 militairen wegens disciplinaire redenen naar België teruggestuurd. Een punt waar men veel aandacht aan moet besteden is de beperking van het alcoholverbruik. Iedereen moet weten dat men 24 uur op 24 paraat moet zijn.

g. Na onze terugkeer mogen we wel stellen dat er geen noemenswaardige toename is van de familiale problemen. Er zijn ons maar enkele probleemgevallen bekend, en men mag zeker stellen dat deze problemen reeds voor het vertrek van Belbat II bestonden en dat afwezigheid gedurende zes maanden enkel voor een verergering hebben gezorgd.

3. Sec Pers

a. Administratie van het Pers

Aan de deelnemende eenheden dient gevraagd welk de benoemingen e.d. zullen zijn tijdens de dienstperiode in het buitenland. Desgevallend zullen de eenheden een lijst leveren tesamen met de nodige ingevulde Doc. Dit vermijdt het heen en weer gaan van Doc tussen BE en het buitenland en dus het tijdverlies dat er mee gepaard gaat.

b. Contacten Sec Pers - AF

Deze contacten dienen rechtstreeks te verlopen en niet langs C Ops. Dit voor zover het gaat om financiële zaken die geen belang hebben voor het C Ops.

c. Overmaken Doc van Sec Pers aan AF

Het bestaande systeem voldeed. Er dient inderdaad een maximaal gebruik gemaakt te worden van verlofgangers (spoedverlof) en bezoekers om een soort officieuze postdienst te organiseren. De diensten van AF dienen dan per Tf (Tst 4217) verwittigd te worden van de E.T.A. en de naam van de koerier. Het spreekt vanzelf dat dit systeem in omgekeerde richting eveneens werkt, zelfs voor de bevoorrading van de fondsen. Dit werd trouwens in de praktijk bewezen.

Lessen BELBAT - Cel Operaties

1. Voorbereiding en training:

a. Er was aanvankelijk te weinig steun van de hogere Ech bij de voorbereiding van de operatie. Te kort aan informatie over de troepen ter plaatse, geen steun bij de organisatie van taalcursussen, geen onmiddellijk bruikbare documenten. Geen doorstroming van Info van het OpsC naar de eenheid. Te veel info blijft op het OpsC achter.

b. Deze aanvankelijke tekortkomingen zijn ondertussen grotendeels bijgestuurd.

c. Bij verschillende naties (NL, FR, ...) bestaat er een goed reglement over U.N.O.-procedures. Wij hebben op Ech Bn zelf een brochure samengesteld maar dat is qua lay-out en inhoud minder volledig in vergelijking met de documenten van de andere naties.

d. Er moet meer aandacht besteed worden aan het doorgeven van Int. Vooral het leren schatten van afstanden en richting van een schot. Het leren onderscheid maken tussen een vertrekschot en de ontplofing van een projectiel. Het leren onderscheiden van het vertrekschot van lichte-, zware- en jachtwapens.

e. Op Ech Bn en Cie moet men beschikken over een specialist IM. Het is op Ech Bn ook noodzakelijk dat hij een goede kennis en documentatie bezit over de lichte wapens.

f. Er moet meer aandacht geschonken worden aan de techniek bij het uitvoeren van veldwerken. Het bouwen van een schuilplaats is niet zo eenvoudig. Veel constructies in de Baranja vallen om of verzakken na verloop van tijd omdat de zandzakken niet met de nodige kennis werden gestapeld.

g. De Offrn en OOffrn op de staf Bn moeten op een PC kunnen werken en de kennis van Engels is noodzakelijk.

h. De brancardiers moeten een stage bij de dienst «100» gevolgd hebben, zodat ze hebben leren omgaan met reële gekwetsten.

i. Men moet zich inleven in de geest van peace-keepers. Rambo's zijn uit den boze. De vuurtucht is heel belangrijk. Een peace-keeper schiet enkel als het niet anders kan en binnen zijn R.O.E. Het neereschieten van een persoon in twijfelachtige omstandigheden kan op lokaal vlak de opdracht in gevaar brengen.

j. Afstappen van het oude vijandbeeld. In peace-keeping operaties zijn er geen vrienden en geen vijanden, er zijn enkel twee of meerdere partijen.

k. Het kunnen werken met de nachtzichtapparatuur blijkt onvoldoende. Het is noodzakelijk dat elke gebruiker de toestellen kan gebruiksklaar maken, manipuleren, de werking controleren en het onderhoud van het toestel verzekeren. Iedereen moet elementaire radioprocedure beheersen, het kader moet opgeleid zijn in radioprocedures. (ook Log Elm)

m. Het gebrek aan degelijke en betaalbare Trg faciliteiten in de Baranja noodzaken en doorgedreven Trg voor iedereen met alle wapens van de Sec.

n. Alle deelnemers aan peace-keeping operaties (zoals Log Elm) moeten de volledige opleiding «Blauwhelm» gevolgd hebben.

o. Alle Pl moeten over minimum twee getrainde MILAN-schutters beschikken.

2. Werking cel operaties in de Baranja:

a. Er is weinig onderscheid tussen de tak 2 en de tak 3 in peace-keeping operaties. Iedereen is op de hoogte van de actuele toestand en volgt die van nabij. Dit is ook van belang tijdens de verloven.

b. Gezien de hoeveelheid aan Int die in de cel Ops toekomen is het noodzakelijk de radioprocedures in te korten en inlichtingen door te geven volgens een verkort schema.

c. Na de mobilisatie zijn we begonnen met de belangrijke info te coderen met een eenvoudige korpsindex.

d. Informatie naar de troep toe:

De troep heeft enkel informatie over wat er in hun Cie gebeurt. Om dit euvel te verhelpen hebben we wekelijks een Beli-Flash UNPROFOR en de situatie van zowel de CA, de AJ als van de lokale troepen in de Baranja verspreid.

e. De radio's SAIT(20W) doen het zeer goed. De liaison tussen Zmajevac en Belimanastir blijft een probleem. De BLU doet het niet in de Baranja omdat de afstanden te klein zijn om onrechtstreeks te werken en ze te groot zijn om rechtstreeks te werken.

f. Peace-keepers zijn geen toeristen. Er worden te veel foto's genomen. Na de mobilisatie waren we verplicht het nemen van foto's buiten de logementen te verbieden. Fotograferen staat bij de plaatselijke autoriteiten vaak gelijk met spionage. Het is noodzakelijk het aantal fototoestellen te beperken en liever een fotograaf aan te stellen die foto's neemt en die dan in een boek te laten rondgaan om te worden bijbesteld.

g. Veiligheid is een verantwoordelijkheid van iedereen. Iedereen die iets abnormaal vaststelt moet dat melden en liefst schriftelijk met naam zodat er bijkomende vragen kunnen worden gesteld. De meeste interessante waarnemingen werden gedaan tijdens logistieke verplaatsingen.

h. Regelmatige controles van de goede werking van de OP's zijn noodzakelijk. In de eerste plaats gebeuren deze controles door de Cie's. Het is nochtans wenselijk dat de St Bn regelmatig controles uitvoert en dan nog het liefst bij nacht.

i. De vuurconsignes moeten op een permanente wijze herhaald worden.

j. De houding van de Peace-keeper is van zeer groot belang. De onpartijdigheid en het professionalisme dat de blauwhelm uitstraalt zullen de houding van de plaatselijke bevolking tegenover hem voor een groot deel bepalen.

Lessen BELBAT TAK 4

1. Voorbereidingsfase

a. Tijdens de voorbereiding van de Ops hangt het BN af van het 1 (BE) Corps. Het BN in de Baranja hangt af van het OpsC niet alle info vanuit de Baranja wordt doorgespeeld aan het 1 (BE) Corps, zodat het Bn dat vertrekt niet op de hoogte is van de laatste info. Het OpsC moet alle Info onverwijld overmaken.

b. De richtlijnen en orders hernomen in de Farde UNPROFOR, nota 1 (BE) Corps - G3-4860 van 31 Mar 92, zijn niet steeds gekend door de hogere echelons, dit brengt onnodige vragen met zich, waardoor de eenheid die vertrekt veel tijdverlies oploopt. Tevens zijn de richtlijnen hernomen in dit dossier niet steeds correct.

c. Tot op het laatste ogenblik vóór het vertrek worden teveel richtlijnen verspreid aan de eenheid. Dit zou moeten vermeden worden, daar dit de voorbereiding bemoeilijkt, temeer daar de Offr Tak 4 reeds met de Pl vertrekt. Bv. meenemen van bijkomende Milan-posten, Mirakijkers en vulstations MIRA.

d. Het Pers Tak 4, zou zoveel mogelijk gevormd moeten zijn in zijn functie in BELBAT. Voornamelijk in het Pl Rav van BELBAT II, werden vele functies uitgevoerd door Pers dat een andere functie deed in de eenheid (Vb: Comd Pl Rav was S1 in 1 Cie Rav Tpt, Adj Pl Rav was wapenmaker Zware Wapens, OOffr KI V was Tpt OOffr in de 1 Cie Rav Tpt, ...).

e. Het Log Pers zou zijn tactische opleiding moeten beëindigd hebben een maand vóór het vertrek, zodat het de laatste maand full-time ingeschakeld kan worden in de Log voorbereiding (opmaken lijsten Mat, voorbereiding Doc., ...), dit vergroot tevens het rendement van de job ter plaatse.

f. Daar BE deelneemt aan verschillende operaties in UNO verband ware het wenselijk een stock in UNO-kentekens aan te leggen, zodat Pers dat individueel naar een Ops vertrekt uitgerust kan worden voor het vertrek, dit ontlast het Bn ter plaatse.

g. De bijkomende uitrusting, zoals GORE-TEX kledij, thermisch ondergoed en bijkomende dotaties militaire kledij uitgedeeld aan het Pers van BELBAT, en die nuttig is voor de andere leden van UNPROFOR, zou uitgedeeld moeten worden in België aan dit Pers, door toedoen van LOG C 1, daar gezien de spreiding qua plaats en tijd, dit voor de Offr S4 BELBAT een groot probleem blijft van de recuperatie.

h. Het is onontbeerlijk dat het Pers van de staf wordt opgeleid op computer vóór het vertrek.

i. Alle sleutelpersoneel zou een basiskennis moeten hebben van het Engels en het Frans, daar alle contacten in Uno-verband in die talen gebeuren.

2. Uitvoering

a. Werking

(1) Het Log Pers heeft een zeer belangrijke taak ter plaatse, en zou moeten kunnen ontlast worden van sommige operationele taken (Vb: een Mec die sociale Pat heeft om 1500 Hr, verliest 1/2 dag rendement). Het zou goed zijn in de St&Dstn Cie meer wachtfuseliers te voorzien, zodat het Log Pers minder wachtprestaties moet doen.

(2) Tijdens de winter steeg het verbruik KI III aanzienlijk, zodat een derde Ca SD werd opgebouwd (Set SD besteld in BE), dit verhoogde de Rav capaciteit KI III.

(3) Bij ongevallen werd de UNO procedure toegepast en werden alle ongevallenverslagen overgemaakt aan de bevoegde diensten op het FHQ te Zagreb. Wanneer er Pers bij waren betrokken werd tevens een personenongevallenverslag opgemaakt volgens de (BE) procedure, en overgemaakt aan BAB-CJO. Bij het einde van ons verblijf vroeg BAB-CJO ons tevens een verslag verkeersongeval over te maken. Gezien we onder UNO richtlijnen vallen, en om de administratieve last niet nog te verhogen wordt voorgesteld enkel nog de UNO procedure toe te passen.

(4) Het aantal afgelegde Km door onze Vtgn rups en wiel is zeer hoog: op 8 maanden werden $\pm 2\,000\,000\,000$ Km gereden. Een RupsVtg rijdt maandelijks het aantal kilometer dat het in (BE) op 1 jaar rijdt. Na verloop van enkele jaren UNO-opdracht zal de slijtage dus aanzienlijk zijn, temeer daar de gebruiksomstandigheden (slechte staat der wegen en weersomstandigheden) veeleisend zijn gebleken.

(5) Het ware aangewezen één Vtg type Opel te voorzien voor het verplaatsen van Pers naar vergaderingen, ook zouden alle commerciële Vtgn van hetzelfde type moeten zijn (cf. Ford en VW Minibus).

b. Log Sp vanuit BE

(1) De Log Sp vanuit BE was zeer doeltreffend.

(2) Soms waren er problemen daar alle Rav op hetzelfde moment toekwam. Zending Pleso (Log basis UNPROFOR), zending Donji Miholjac (weg Tpt) en trein te Sombor of Osijek. Hiervoor bezit BELBAT te weinig Pres en Vgt. Een betere spreiding in de tijd is hiervoor nodig.

c. Log Sp vanuit de UNO

(1) Er bestaat een degelijke Log Sp vanuit de UNO behalve voor wat de wisselstukken betreft. Met het nieuwe systeem «OPEN LOA» zou dit probleem nochtans binnen afzienbare tijd opgelost moeten zijn.

(2) De Rav in CRat stelde aanvankelijk een probleem voor de UNO, dit werd opgevangen door ravi-taillering vanuit BE. Eind Feb werd ook vanuit de UNO een Rav uitgevoerd.

(3) Er is geen Rav via de UNO, dit werd opgevangen door Rav vanuit België, de bestelling gebeurde met de wekelijkse SUPSIT.

(4) De vervanging van Vtgn BNR via de UNO duurt 6 à 8 maand. Dit brengt Ops problemen met zich mee. Wanneer BE echter een Vtg levert zonder toelating stelt zich het probleem van de verzekering van het Vtg en het Pers. Daarenboven zal BE de volledige kosten dragen voor de wisselstukken voor deze Vtgn. Tevens kan men zich de vraag stellen wat er gebeurt indien een UN-blauwhelm een ongeval krijgt met een BE Vtg? Dit kan problemen opleveren bij ernstige ongevallen in verband met invaliditeits- en/of overlevingspensioenen.

Lessen BELBAT — CMED

1. Voorbereidingsfase

a. Opleiding medisch personeel

Cruciale situaties dwingen soms tot autonome handelingen. Ook humanitaire opdrachten vereisen een ruimere medische kennis. In deze optiek zijn voorbereidende cursussen zeker opportuun. Een bijkomende ervaring in een dienst 100 is wenselijk (praktijk + theorie = 120 Hr). De cursus «Medic» voor GVP's geeft het Med Pers een noodzakelijke maar beperkte kennis aangaande courante pathologie, alsook een summere geneesmiddelen-kennis.

Het Med Pers moet het elementair medisch jargon hanteren om exactere inlichtingen te verstrekken aan medici. Het aanleggen van baxters en het toedienen van IM-injecties maken eveneens deel uit van dit lessenpakket.

Een proef, afgenomen door de aangeduide CMed vóór de zending, zou de opleiding moeten afsluiten.

b. TBC

Gezien de hogere incidentie aan TBC in de Baranja moet vooral het medisch personeel vóór en na de zending hiervoor gescreend worden.

2. Uitvoering

a. Rotatie Med Pers

Om een efficiënte opvolging te verkrijgen van de humanitaire hulp (probleemfamilies), zou een overlapping van één week tijdens de rotatie van het Med Pers van de Cie nuttig zijn.

b. Vaccinaties

Het schema van de vaccinatie moet ook na einde opdracht vervolledigd worden om een zolang mogelijke immuniteit te garanderen. Alzo worden herinrentingen vermeden bij latere zendingen. Bijvoorbeeld Hepatitis A.

c. CAST

Alhoewel de rol van de CAST door sommigen in vraag wordt gesteld, ben ik overtuigd van haar nut. Het is immers niet zo dat indien geen branden worden gemeld, er geen brandweer moet beschikbaar zijn. De aanwezigheid van een tweede medisch echelon is voor elke militair een belangrijke morele steun. We hebben immers de situatie gekend voor we volledig op ons eigen medisch team waren aangewezen wanneer de twee enige crossings, om operationele redenen werden gesloten, en daarenboven geen Helis beschikbaar was. De primaire stabilisatie, en eventueel ook behandeling, moet mogelijk blijven.

d. Het is opvallend hoe weinig Pers er diende opgenomen te worden in de infirmerie gedurende de opdracht t.t.z. 38 opnames van gemiddeld drie dagen en dit voor 660 Pers gedurende zes maanden in moeilijke werkomstandigheden en dit gedurende de winterperiode.

Lessen BELBAT — Transmissies

1. Personeel

a. Samenstelling Det BELBAT II

Een Offr: Ctrr

Drie O/Offr Uitbaters

Een Kpl Uitbater

b. Opmerkingen

(1) Een Offr CTrr is volgens mij overbodig. Gezien de «geringe» verantwoordelijkheid zou deze kunnen vervangen worden door een ADC of Adjt.

(2) Een Tr Det van 5 (vijf) man is een overbodige luxe. Een Det van 4(vier) man (CTTr inbegrepen) is ruimschoots voldoende.

2. Materieel

Het aanwezig Mat voldoet aan de eisen van de opdracht. Om periodieke Maint mogelijk te maken zou er aan een regelmatige omruiling van het Mat gedacht moeten worden. (FAX — IMMARSAT ...)

3. Specialisatie van het Pers

Onder het aanwezige Tr Pers zou er minstens één:

(1) Specialist Immarsat A. en C. moeten zijn.

(2) Op de hoogte van de werking van automatische telefooncentrales moeten zijn.

Gezien het Tr Det verantwoordelijk is voor de TV-Satelite ontvangers moet minstens één personeelslid bekwaam zijn om antennes en ontvangers af te regelen.

BIJLAGE 11**RAPPORT DE MISSION AU SECTOR EAST
UNPROFOR DU 13 MAR 92 À FIN AOÛ 92****ANNEXE 11****RAPPORT DE MISSION AU SECTOR EAST
UNPROFOR DU 13 MARS 92 À FIN AOÛ 92**

OBJET : Rapport de mission au Sector EAST UNPROFOR du 13 Mar 92 à fin Aou 92

Réf: 1. Ma note C/DSC 36 du 06 Jul 92

2. Ma note C/10716 du 21 Aou 92

1. Les opérations, l'O.N.U., les Russes et les Belges à l'O.N.U. sont les quatre sujets commentés ci-après.

2. Opérations

N.B. : Pour le détail des activités, cfr les rapports de BELBAT au COps

a. L'«ADVANCE PARTY», de la mi-Mar à la mi-Avr

(1) au BELBAT

(a) a résolu le problème Infra

(b) a procédé aux Recce Tac

(c) a établi les contacts avec les autorités locales, principalement JNA à ce moment

(2) au Sector EAST, traite le problème de la définition exacte de la limite OUEST du secteur négociations ardues avec les deux parties, à Osijek — Comd Ops Zone, Gen Gorinsek — et à Dalj — Comd JNA Corps, Lt Gen Biorcevic. Les Croates visent à réduire au minimum l'étendue de la UNPA — UN Protected Area, soit le «Secteur» —, les Serbes à l'étendre au maximum. Pour d'évidentes raisons pragmatiques, nous visons quant à nous à ce que cette limite coïncide avec la DRAVA au nord et la ligne de contact au sud, ce qui réussira finalement, évitant par la suite les conflits de «Pink Zones» — territoires situés entre la LC et la limite d'un secteur —. À ce stade, d'un côté comme de l'autre, ce sont les militaires qui mènent les choses.

(3) Ces activités se sont déroulées dans un climat de conflit ouvert, le cessez-le-feu n'étant nullement respecté, avec tirs Aie, Mor, Tk, MLRS, Inf et Ops de harcèlement sur toute la LC. Les tirs d'armes lourdes serbes visaient essentiellement les villages et villes croates, principalement Osijek et Vinkovci où pertes civiles et destructions sont considérables, quasi jamais des Obj militaires. Il est étonnant que nous n'ayons pas eu de pertes.

(4) En considérant les Ops militaires menées par la JNA dans le secteur depuis le début des hostilités jusqu'au cessez-le-feu, les résultats obtenus sont assez médiocres, compte tenu du volume et de la nature des forces JNA engagées — deux Corps richement équipés groupant quelque 45 000 hommes —, de la médiocrité — quantitative, pas qualitative — des moyens croates, de la nature du terrain. Même à supposer que l'objectif politique ait été limité grosso modo à la conquête de l'actuel secteur est, la JNA n'a jamais été à même de border la Drava, ce que nous savons avec certitude avoir été la mission des Bde en ligne au nord. En cause, la faible motivation du soldat régulier, l'indiscipline - ivrognerie, hygiène et service en campagne en dessous de tout —, l'inconsistance professionnelle du Comdt — apparatchiks «Grands Serbes» discoureurs et buveurs —

La TD — «Territorial Defense», Forces armées largement autonomes des anciennes républiques et provinces autonomes constituant la défunte Yougoslavie — a par contre fait preuve de combativité. En Slovénie, elle a rapidement contraint la JNA au repli, JNA complètement coupée, il est vrai, de ses arrières serbes. En Croatie, elle a fourni la majeure partie des différents Corps — factions constituant les Forces Armées Croates (largement désunies) — qui ont combattu la JNA.

Dans le secteur est, c'est également la TD — serbianisée — qui tenait la LC. Elle n'y a pas fait montre d'un courage excessif, redoutant ses vis-à-vis largement inférieurs en nombre mais fanatisés. La JNA la fournissait en Armt et Mun et l'appuyait de ses tirs.

Outre ces composantes officielles, opèrent de multiples bandes — «Police anti-terroristes», unité «Dragan», etc... dépendant de diverses autorités, composées en majeure partie de pers non originaires de la région, noyaux du fanatisme, lie d'une société totalement désinformée. À noter la pléthore d'armes et de munitions.

(5) Durant cette période, le QG Force s'installera — de façon assez chaotique — à Sarajevo.

b. De la mi-Avr à la mi-Mai

(1) «Établissement de la présence» UN, arrivée des troupes. L'ambiance reste la même que celle décrite au par 1.a.(3). La situation à Sarajevo se dégrade et le QG Force se voit de plus en plus paralysé, perdant progressivement le contrôle des Ops, étant même complètement coupé du 15 au 18 Mai, moment décisif pour le secteur. Il est étonnant que ce QG ne se soit pas scindé en temps opportun.

(2) Au niveau du secteur est, élaboration ardue, de concert avec les deux parties — où du côté Croatie, l'autorité civile reprend du poil de la bête — d'un plan de désarmement et de désengagement. Il s'agit du schéma maintenant bien connu des quatre «stages»/«steps», accepté et élargi par le QG Force, moyennant quelques adaptations, à l'ensemble de la Force.

(3) Les Bn s'installent, entament leurs patrouilles — «show the flag» —, se familiarisent avec le milieu. Pas mal d'aléas de toutes natures, au travers desquels s'affiche progressivement la fermeté, principalement en rapport avec la liberté de mouvement.

(4) «Découverte» de ce que signifient les relations privilégiées Serbo-Russes, des réticences des Russes à peiner la J.N.A. et les autorités locales ainsi qu'à appliquer le plan Vance.

(5) Poursuite de l'«ethnic cleansing» — déjà largement réalisé dans le secteur avant notre arrivée — Expulsions des non-Serbes, massives initialement, plus diffuses ensuite suite à l'action des unités UN — purement dissuasive, UNPROFOR n'ayant pas repris la «responsabilité» du secteur — L'ambiguïté, voire l'utopie du volet «retour des réfugiés» du plan Vance saute aux yeux. UNPROFOR N'est PAS à même d'assurer une protection aux non-Serbes menacés — cela nécessiterait des effectifs considérables —, ce qui nous conduira, dans certains cas et pour d'évidentes raisons humaines, à convoier vers la Croatie des familles ayant subi des voies de fait. Ceci coûtera sa place au C.A.C. — Chef des Affaires Civiles — du secteur, son directeur au niveau de la Force — Mr Thornberry, D.C.A. (Directeur des Affaires Civiles) — s'accrochant strictement au libellé du plan Vance. U.N.H.C.R. chiffre à 35 000 le nombre de personnes déplacées dans le secteur, Croates et Hongrois remplacés par des Serbes eux-même expulsés de Slavonie occidentale et, plus récemment, de Bosnie-Herzégovine.

c. 15 Mai — 16 Jun

(1) Le «D day» pour la phase 2 — UNPROFOR assume la responsabilité dans le secteur — a été fixé au 15 Mai au Secteur EST. Ce doit être le début du «Step 1» — retrait des armements lourds à 30 Km de la L.C. — Les humeurs de la J.N.A. — Gen Biorcevic — reporteront le début du retrait au 18 Mai. Dans l'ensemble, l'Ops se déroulera de façon assez correcte, malgré quelques incidents majeurs. Le résultat le plus tangible en sera la cessation des bombardements, principalement sur Osijek et Vinkovci, ce qui fera monter — très provisoirement — la cote d'UNPROFOR du côté Croatie.

(2) Négociations préparatoires au «step 2»

d. 17 Jun — début Jul

Début du «step 2» — démilitarisation de la T.D. (Territorial Defense), de tous les groupes paramilitaires, des forces de police à l'exception des polices locales, des civils —, subdivisé en «sub-steps»

(1) Sub-step 1, T.D.

Réalisé fin Jun. Armements et munitions de sept Bde sont concentrés, sous contrôle — assez symbolique — UN, dans 27 dépôts.

(2) Sub-step 2, le reste

Progrès mineurs, toujours en cours.

e. Commentaires

(1) La conduite des «step 1» et «step 2-sub-step 1» a été menée par les militaires, de façon militaire. Les choses se sont bien déroulées, essentiellement parce que les deux parties avaient intérêt à appliquer l'accord, grâce aussi au savoir-faire de BELBAT, suivi à distance et moyennant pression ad hoc par RUSBAT.

(2) Depuis le début juillet, la confusion caractérise le déroulement des choses. Les raisons m'en paraissent être les suivantes :

(a) Occasionnellement, des dissensions au niveau Comdt de la Force, avec succession d'ordres et de contre-ordres pour ce qui est du désarmement des polices. Le Gen Nambiar penche pour un dosage adéquat de persuasion et de démonstration de force, tout en évitant des incidents majeurs. Son adjoint, le D.C.A. — Directeur des Affaires Civiles, Mr Thornberry — estime que l'initiative doit maintenant passer aux civils : négociations uniquement, aucune initiative d'ordre militaire. C'est ce point de vue qui l'emporte actuellement.

Du côté serbe, le refus de désarmer les polices s'appuie sur la persistance des provocations croates — bien réelles — dont l'infanterie est toujours présente face au sous-secteur sud — RUSBAT —. De plus, les autorités locales avec lesquelles nous avons à traiter relèvent de la «République Serbe de Krajina», siège à Knin. Cette «République» prenant ses ordres à Belgrade, en est officiellement indépendante et ne

s'affiche que très modérément liée au plan Vance. Au sein de son establishment règne une virulente concurrence pour le pouvoir. Cette « République » a adopté une constitution et promulgué des lois que les Nations Unies ne peuvent en aucun cas reconnaître, ne fut-ce que par leur non-conformité absolue avec les droits élémentaires des personnes. C'est sur certaines de ces lois que s'appuyent les autorités locales pour refuser tout désarmement des divers corps de police.

(c) Du côté croate, refus de dégager les éléments provocateurs, soit l'infanterie face au sous-secteur sud — officiellement le retrait doit s'effectuer durant le « step 3 » — tant que les polices serbes ne sont pas désarmées. S'y ajoute la méfiance historique vis-à-vis des Russes.

(d) Même à supposer que des progrès puissent être réalisés dans ce désarmement des polices, on butera immédiatement sur deux problèmes où aucune solution ne se dessine.

(i) le nombre de policiers autorisés. À titre d'exemple, dans le quartier de BELBAT, il y avait, avant les hostilités et selon les autorités croates, 150 policiers de la « local police », la seule autorisée par le plan Vance. Il y en a maintenant 800, auxquels il faut ajouter 1 500 membres des polices « spéciales ».

(iii) La composition ethnique de la police. Le plan Vance dispose que la composition ethnique de la police locale doit refléter la composition ethnique de la population AVANT le conflit. L'« ethnic cleansing » étant, à peu de choses près, un fait accompli dans le secteur, cette disposition du plan Vance relève actuellement de l'utopie pure et simple.

(e) Le retour des réfugiés, opération prévue par le plan Vance dès achèvements du désarmement, se heurte à une impossibilité pratique: désarmement bloqué, « ethnic cleansing » réalisé, impossibilité pour UNPROFOR de garantir la sécurité des personnes. Tout expulsé tentant de rentrer dans son village, à supposer qu'il y parvienne, sera abattu. Les autorités croates exigent pour leur part la stricte application de ce volet du plan Vance, dénonçant l'impuissance d'UNPROFOR, et agitent sans cesse la menace du retour des réfugiés — *Cfr.* l'opération, désamorcée, du 18 Aou 92 — La gravité du problème des réfugiés en Croatie n'est pas de nature à apaiser les extrémistes de ce côté.

(f) Le niveau de haine mutuelle est indescriptible. Aucun apaisement n'est en vue.

(3) Conclusion :

(a) Le but politique visé est clair — plan Vance —. Les premières étapes ont pu être concrétisées. Mais la réalité sur laquelle ce plan a été établi n'a plus AUCUN rapport avec celle prévalant actuellement. Il convient donc de l'amender. Mais est-ce réaliste ???

(b) Nos unités se trouvent dans la situation assez inconfortable mais guère exceptionnelle où la finalité politique de l'emploi de l'instrument militaire n'est pas claire, étant, dans le cas présent, devenue ambiguë.

(c) Les parties avec lesquelles nous avons à traiter ne s'inclinent que devant la détermination traduite en actions sur le terrain. Ruse, violence, brutalité, hypocrisie caractérisent l'attitude de ceux qui détiennent, parfois temporairement, une parcelle d'un pouvoir souvent éclaté. La lie de cette société en a pris les rênes. Vis-à-vis de ces gens, l'immobilisme les pousse inévitablement à davantage d'extrémisme. C'est la menace pour nos hommes. À Sarajevo, depuis le 19 Aou 92, Pers et installations O.N.U. ont été visées. La contagion est rapide dans ce pays.

(d) En conséquence, notre attitude dans le secteur consiste à entretenir un maximum de contacts, parfois d'apparence cordiale bien que le cœur n'y soit vraiment pas, avec les diverses autorités, à défendre nos positions acquises qui, puisqu'il nous est impossible d'aller plus en avant dans le désarmement, risquent d'être grignotées. Il n'est guère aisé de faire comprendre cette attitude aux unités non russes. À noter que la co-location avec les Russes est peut-être de nature à nous protéger contre certaines velléités.

(e) En synthèse, impasse et, au niveau du Comdt, langue de bois.

3. O.N.U. :

a. Le Q.G. Force comprend — selon le Gen Harders (DK), chef E.M. — *un tiers à un quart d'Offr en excès*. Il espère réussir un dégraissage, ce qui relève à mon sens de l'utopie : aux endémies propres à ce genre de Q.G., qu'ils soient nationaux ou internationaux, s'ajoutent ici les nécessaires dosages O.N.U., avivés par les intérêts financiers. Les non-nécessaires foisonnent donc, mais probablement *pas plus que dans un Q.G. O.T.A.N.* Le nombre d'inutilisables est par contre assez élevé.

Sur le plan Ops, cet E.M. est une sorte de caisse enregistreuse. Il n'est pas à même de produire un quelconque concept d'opération, un Contingency Plan, même un O.O. Le Comdt, éclairé jusqu'à présent mais me paraissant, depuis Jul, virer vers une docilité excessive vis-à-vis des civils, commande par voie de directives générales et particulières, un peu à la manière dont le département des Affaires étrangères dirige ses diplomates. La conduite des Ops est décentralisée aux secteurs.

b. Les « Affaires civiles » gèrent la politique générale et l'administration. Ce sont des « Onusiens » professionnels, nourrissant peu d'estime pour la gent militaire. Au niveau de la Force, Mr. Thornberry en est le directeur — DCA — il est adjoint au Gen Nambiar. Il traite directement avec Marrack Goulding, « Under Secretary-General for Peace Keeping Operations ». Sa réputation au sein du Corps des Affaires civiles est pour le moins douteuse.

Au niveau du Secteur, le chef des Affaires civiles n'est pas adjoint au Comd de Secteur mais dépend directement du D.C.A. Une «intime coopération» est sensée régler les choses, ce qui, avec les Russes, n'est guère évident. Le Comdt Secteur ne comprend toujours pas que toute personne affectée au Secteur — affaires civiles, police civile O.N.U., Pers administratif — ne soit pas à sa botte.

Les personnages clé des Affaires civiles sont peu nombreux et certainement de qualité professionnelle élevée. Mais tout ce petit monde brûlant d'ambition constitue un saisissant foyer d'intrigues et de cancons.

Par parenthèse et à titre d'exemple, les Affaires civiles du Secteur E.S.T. ont été initialement confiées à Mr. Jim Lubin, personne lucide et de qualité, viré en quelques jours pour avoir osé mettre en cause le plan VANCE (Cfr Par 2.b.(5)) et pour russophobie. Il a été remplacé, sans aucune «reprise-remise», par Mme Negga, également personne de grande qualité. Elle n'est guère en odeur de sainteté auprès du D.C.A. pour les mêmes raisons, ayant en outre ouvertement mis en cause l'aptitude du Comd Secteur. Elle est en outre l'objet d'une cabale montée par ses deux adjointes, avec l'approbation active du Comd de secteur. Ils la trouvent «inefficace», c'-à-d assez dure avec les Slaves, qu'ils soient Serbes ou Croates. L'une des ces dames, Russe, ne se privait pas, malgré ces apparences, de dénigrer son compatriote Comd Secteur qui s'en est évidemment aperçu et l'a proprement expulsée, manu militari. L'autre égérie, dévorée d'ambition — une promotion dans le système «onusien» est financièrement très intéressante — ambitionne la place de Mme Negga. Devenue récemment la maîtresse du Comd Secteur, elle est également toute dévouée au D.C.A. Tout ceci sur un fond de règlements de comptes en rapport avec la précédente mission en Namibie. Toutes les ambitions lui sont donc permises. Fin de la parenthèse.

c. Le fonctionnement de l'appareil new-yorkais m'est évidemment inconnu. Je tiens néanmoins à souligner que lors des deux visites d'autorités new-yorkaises reçues dans le Secteur depuis le début de l'Ops, à savoir Mr Goulding — «Under Secretary-General for Peace Keeping Operations» — le 08 Mai et le Colonel Purola — Military Adviser to the Secretary General — le 22 Aou, ces deux personnes ont *étalé une méconnaissance aussi stupéfiante qu'inquiétante de la situation dans le secteur et de ses possibles développements*. La suffisance leur tenait lieu de consistance. Nous attendons une seconde visite de Mr. Goulding le 04 Sep et nous comptons être particulièrement clairs.

d. L'appui administratif et logistique ne tient pas ses promesses. Il ne faut bien sûr pas oublier que les unités, dans le cas d'UNPROFOR, ont été déployées avant la mise en place du cadre Log et Adm, que le Q.G. Force a été contraint d'évacuer Sarajevo en catastrophe pour s'installer à Belgrade que le blocus l'a ensuite forcé à quitter pour Zagreb. Mais indépendamment de ces aléas, l'Adm civile O.N.U., ayant la haute main sur l'appui Log et Adm, est lourde, tatillonne, d'une lenteur exaspérante et étonnamment peu moderne. C'est un «fromage» très rentable pour une multitude d'employés civils. L'autorité effective du Comdt militaire, à tous les niveaux, sur cette structure, se révèle quasi nulle.

e. Une seule conclusion pratique à en tirer: *il convient d'avoir au QG Force et dans l'establishment new-yorkais quelques antennes sûres*. Cf. Par. 5. Pour le reste, on ne peut que nourrir des doutes sur l'aptitude et la possibilité de l'organisation à remplir son mandat dans un contexte balkanique. On doit en outre se poser des questions sur le contrôle des actes et options du Comdt. Je n'en perçois pas du tout la substance.

4. Les Russes

a. Initialement, le Comd Secteur a été contraint de se reposer exclusivement sur les Belges, ce pour trois raisons: ignorance totale des procédures EM ONU — anglo-saxonnes, similaires à celles en vigueur à l'OTAN —, manque totale de familiarisation avec des missions à caractère politique, ignorance de l'anglais. Cela nous a permis d'immédiatement organiser l'EM à notre façon et d'occuper tous les postes clé, y réalisant tout le travail d'EM. Le Comd de Secteur était d'une docilité réjouissante.

b. La complexité russo-serbe est immédiatement apparue. Des deux côtés, les Offr Sup, à quelques exceptions près, sont et *restent des communistes purs et durs*, entretenant des relations d'amitié. Il ne faut guère s'en étonner. À titre d'exemple, le ChefEM du Bn russe enseignait l'année dernière à l'Académie Frunze à Moscou et comptait parmi ses élèves trois LtCol de la JNA, servant maintenant à l'EM du DALJ Corps — Gen Biorcevic — avec lequel nous avions à traiter. Le Comd Secteur, Col russe et surtout autorité ONU, ne parvient pas à se comporter en tant que telle devant un Col ou un Gen JNA. Il leur est soumis, partageant leurs convictions, préférant de loin avoir des problèmes avec le Gen Nambiar qu'avec le Gen Biorcevic.

c. Peu concernés par la mission, considérant l'«ethnic cleansing» serbe comme parfaitement légitime, les Russes ne se sont lentement impliqués dans l'exécution — partielle, souvent simulée — des tâches prescrites que sous l'énergique pression du Gen Nambiar et du Gen Morillon. L'exemple qui leur était donné était le Bn belge.

Cette situation n'a pas changé, sauf que le QG Force ne les presse plus du tout.

d. Ils ont en effet opéré un remarquable redressement dans leur image au niveau du QG Force. Y disposant d'un Col et d'un LtCol, tous deux de haut niveau et ayant circonvenu le DCA — Mr Thornberry, les intrigues ayant joué à plein dans la manœuvre, cf. Par. 3.b. —, ils ont réussi à donner le relief adéquat à quelques succès mineurs et à semer le doute sur le bien-fondé de l'attitude du Bn belge. Bien que tous les étrangers — Serbes exceptés — ayant à faire avec les Russes sur le terrain ne nourrissent à leur égard et vis-à-vis de leur comportement qu'une profonde mésestime, ne tarissant pas d'éloge sur le Bn

belge, il faut être conscient que l'ONU a besoin des Russes et ne tient nullement à se les aliéner pour d'évidentes raisons dépassant, et de loin, le cadre d'UNPROFOR et du Secteur Est.

Mais, à nouveau, il est crucial d'occuper l'un ou l'autre poste clé au QG Force.

e. Le Croate, allié de l'Allemand, de l'Autrichien, du Hongrois, appuyé par la CEE, est pour eux le fauteur de troubles. Les violations du cessez-le-feu et/ou des divers accords par les Croates sont dénoncées de façon véhémement. Ils ne sont généralement « pas au courant » du terrorisme serbe dans leur sous-secteur et les violations du cessez-le-feu sont présentées comme une réponse aux provocations croates.

Cette attitude s'explique aussi par une certaine solidarité dans le malheur, l'appartenance commune aux « maudits », aux vaincus de l'époque.

f. Les Offr EM russes constituent en fait un poll à la disposition du Comd, d'où doit émaner toute initiative. Ils ne produisent aucun travail d'EM au sens ou nous l'entendons. Il est inutile d'appliquer nos procédures dans la conduite de l'unité russe. Un ordre écrit (Msg) n'aura aucun effet s'il n'a été précédé d'un ordre verbal d'une autorité.

g. Le soldat et le cadre subalterne donnent une impression de solidarité. Excellente condition physique, service en campagne exemplaire, équipement de qualité. L'unité est totalement indépendante, disposant de douches, buanderie, boulangerie.

La discipline — vis-à-vis du cadre russe uniquement, car ils ignorent les autres — revêt toujours des allures prussiennes. Les châtiments corporels sont encore en vigueur. Le soldat n'est en rien concerné par la mission, contrairement à son collègue occidental. D'impressionnants shows sont mis en place lors de visites d'autorités. Pour le reste, aucune initiative. Le soldat, s'il ne s'attend pas à un contrôle, est avachi, indifférent. Les relations Offr Sup-Tp/Offr Sub sont archaïques, dénuées de chaleur et même d'intérêt. Sur cinq Comd Cie, trois ont déjà été renvoyés, toujours pour des problèmes de « discipline » dans l'unité. En fait, il s'agit de trouver sur-le-champ un coupable lors du moindre incident venant à la connaissance de Moscou. Le contingent russe est surveillé de près par l'ambassade, par un Offr en service à l'EM Force mais venant régulièrement faire la tournée des cantonnements russes, par des autorités ou commissions russes en visite et par la JNA...

Le syndrome afghan demeure bien vivant. La crainte de pertes humaines, quelles qu'en soient les raisons, est très vive; ces pertes seraient, disent-ils, difficiles à faire accepter par l'opinion. Il leur faut donc toujours être à couvert. La méthode la plus communément utilisée est d'aussitôt rejeter tout, sans enquête, sur l'Ech immédiatement subordonné et surtout d'avoir « puni ».

h. Le Comdt du Bn russe est composé de trois Col — Comd, Comd2d, ChefEM —, tous excellents chefs de troupe, courageux mais guère concernés par la mission. À quelques exceptions près, les Offr Sup sont fondamentalement menteurs et corrompus, et souvent fainéants. La méfiance régit les relations entre le Comd Secteur et le Comd Bn russe, qu'il menace régulièrement de renvoi. Mais comme ils ont tous de quoi faire « chanter » les autres, cela s'arrête là. La crainte des micros est toujours vivace. On ne discute de choses délicates qu'à l'extérieur des bureaux.

j. Il n'y a aucune symbiose. Les Russes demeurent entre eux, ne se mêlant aux occidentaux qu'aux occasions officielles. En dépit d'une apparente cordialité, nous nous méfions d'eux, sachant parfaitement qu'ils transmettent tous les Doc aux Serbes. Ils sont pour leur part persuadés de notre *a priori* pro-croate.

5. Les Belges à l'ONU

a. J'ai transmis mes commentaires dans les Ref 1 et 2 et n'y reviendrai plus.

b. La seule action décisive à ne pas rater dans les mois à venir est l'introduction de Pers clé au QG Force. En cette matière, la situation actuelle peut être résumée comme suit :

(1) Le Gen Nambiar a proposé une tournante des Comd de Secteur, et New York aurait officiellement décidé en ce sens. En conséquence, Un GenBde pourrait être demandé à la Belgique en Mar 93, si le mandat d'UNPROFOR est prolongé. Le DSC deviendrait russe.

(2) Au niveau du QG Force, les postes clé accessibles me paraissent être ceux du Chef de la LIAISON BRANCH et de l'OPÉRATION BRANCH — Cf. Ann A —. Le DSC libéré au Secteur EST pourrait y être affecté, après six mois d'expérience au secteur, si l'opération ne se fait qu'en Mar prochain. Les Gen Nambiar et Harders verraient d'un œil très favorable l'affectation d'un Col (BE) au QG Force. Compte tenu de l'accroissement du contingent belge au 01 Jul 92 et de la réputation acquise durant la mission, l'opération pourrait se faire plus tôt.

Dans les deux cas, la Belgique doit introduire une demande à New York.

HQ UNPROFOR

FCs Office	
LtGen Nambiar	IND
LtCol Abdelgader	JOR

Strength : 123

DFCs Office	
MajGen Morillon	FRA

COSs Office	
BRGen Harders	DEN

Maison Branch	Operation Branch	MPA Branch	Logistic Branch	Engineer Off	Prov Marsh Off	Medical Off
Col Offrounov RUS	Col Hoglund FIN LtCol Al-Huanity JOR	Col Prokopiuk POL LtCol Sharna NEP	Col Farbos FRA LtCol Coffrand FRA	LtCol Irwing CAN LtCol Ericsson FIN	LtCol Helaers BEL Maj Chikwe NIG	Col Wright UK Maj Jefferson UK

LO Office Z	Operations Center	Mil Pers Off	Transport Off
LtCol Cantana ARG	LtCol Arbuckle CAN	LtCol Olesen DEN	Maj Pezet FRA

LO Office B	Plans Off	Mil Publ Info Off	Maintenance Off
Col Aryal NEP	LtCol Jendraszczak POL	LtCol Zamani NIG	LtCol Sinagra FRA

Military Observers	
Col Wilson	AUS
LtCol Turunen	FIN

Military Info Off	Staff Duties Off	Supply Off
LtCol Karki NEP	LtCol Kasatken RUS	Lt Col Pardon FRA

Air Liaison Off	Welfare Off	Food Off
LtCol Gambande ARG	LtCol Nad CZE	LtCol Dussaucy FRA

Movem Contr Off	Postal Off
Maj Myhre NOR	Maj Drers FRA

Signal Off	Camp Commandant
LtCol Vehmaas NL	Lt Col Bragd SWE

BIJLAGE 12

**TÉLÉGRAMME ENVOYÉ LE 11 JANVIER 1994
PAR LE GÉNÉRAL DALLAIRE À NEW YORK
(UNDPKO)**

ANNEXE 12

**TÉLÉGRAMME ENVOYÉ LE 11 JANVIER 1994
PAR LE GÉNÉRAL DALLAIRE À NEW YORK
(UNDPKO)**

OUTGOING CODE CABLE

DATE: 11 JANUARY 1994

TO: BARIL/DPKO/UNATIONS

FROM: DALLAIRE/UNAMIR/KIGALI NEW YORK

FAX NO:
MOST IMMEDIATE-CODE
FAX NO: 011-250-84273
CABLE-212-963-9852

INMARSAT:

SUBJECT: REQUEST FOR PROTECTION FOR INFORMANT

ATTN: MGEN BARIL ROOM NO. 2052

TOTAL NUMBER OF TRANSMITTED PAGES INCLUDING THIS ONE: 2

1. Force Commander put in contact with informant by very very important Government politician. Informant is a top level trainer in the cadre of Interhamwe (sic) — Armed militia of MRND.

2. He informed us he was in charge of last Saturdays demonstrations which aims were to target deputies of opposition parties coming to ceremonies and Belgian soldiers. They hoped to provoke the RPF Bn to engage (being fired upon) the demonstrators and provoke a civil war. Deputies were to be assassinated upon entry or exit from Parliament. Belgian troops were to be provoked and if Belgian soldiers resorted to force a number of them were to be killed and thus guarantee Belgian withdrawal from Rwanda.

3. Informant confirmed 48 RGF Para Cdo and a few members of the gendarmerie participated in demonstrations in plain clothes. Also at least one Minister of the MRND and the sous-prefect of Kigali were in the demonstration. RGF and Interhamwe provided radio communications.

4. Informant is a former security member of the President. He also stated he is paid RF 150 000 per month by the MRND party to train Interhamwe. Direct link is to Chief of Staff RGF and President of the MRND for financial and material support.

5. Interhamwe has trained 1 700 men in RGF military camps outside the capital. The 1 700 are scattered in groups of 40 throughout Kigali. Since UNAMIR deployed he has trained 300 personnel in three week training sessions at RGF camps. Training focus was discipline, weapons, explosives, close combat and tactics.

6. Principal aim of Interhamwe in the past was to protect Kigali from RPF. Since UNAMIR mandate he has been ordered to register all Tutsi in Kigali. He suspects it is for their extermination. Example he gave was that in 20 minutes his personnel could kill up to 1 000 Tutsis.

7. Informant states he disagrees with anti-Tutsi extermination. He supports opposition to RPF but cannot support killing of innocent persons. He also stated that he believes the President does not have full control over all elements of his old party/faction.

8. Informant is prepared to provide location of major weapons cache with at least 135 weapons. He already has distributed 110 weapons including 35 with ammunition and can give us details of their location. Type of weapons are G3 and AK47 provided by RGF. He was ready to go to the arms cache tonight

if we gave him the following guarantee. He requests that he and his family (his wife and four children) be placed under our protection.

9. It is our intention to take action within the next 36 hours with a possible H Hr of Wednesday at dawn (local). Informant states that hostilities may commence again if political deadlock ends. Violence could take place day of the ceremonies or the day after. Therefore Wednesday will give greatest chance of success and also be most timely to provide significant input to on-going political negotiations.

10. It is recommended the informant be granted protection and evacuated out of Rwanda. This HQ does not have previous UN experience in such matters and urgently requests guidance. No contact has as yet been made to any embassy in order to inquire if they are prepared to protect him for a period of time by granting diplomatic immunity in their embassy in Kigali before moving him and his family out of the country.

11. Force Commander will be meeting with the very very important political person tomorrow morning in order to ensure that this individual is conscious of all parameters of his involvement. Force Commander does have certain reservations on the suddenness of the change of heart of the informant to come clean with this information. Recce of arms cache and detailed planning of raid to go on late tomorrow. Possibility of a trap not fully excluded, as this may be a set-up against the very very important political person. Force Commander to inform SRSG first thing in morning to ensure his support.

13 (sic). Peux ce que veux. Allons-y.

BIJLAGE 13**NOTA VAN 3 NOVEMBER 1993
VAN LUITENANT GENERAAL
CHARLIER AAN DE MINISTER
VAN LANDSVERDEDIGING****ANNEXE 13****NOTA VAN 3 NOVEMBER 1993
VAN LUITENANT GENERAAL
CHARLIER AAN DE MINISTER
VAN LANDSVERDEDIGING**

Le 03 novembre 1993

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE**Concerne: MINUAR**

Conformément à la décision gouvernementale du 14 octobre, l'élément de reconnaissance s'est rendu à Kigali afin d'établir les premiers contacts avec les autorités sur place et d'évaluer les besoins découlant des missions imparties à l'unité responsable du secteur de Kigali.

Au cours de cette reconnaissance, le général Dallaire, commandant de la Force militaire de la MINUAR a remis une note au commandant de l'élément de reconnaissance. Une copie de cette note est jointe en annexe.

Le général Dallaire y souligne l'urgence d'un déploiement à KIBAT et requiert l'envoi d'un bataillon composé de quatre compagnies à trois pelotons chacune, dont une compagnie devra certainement être équipée de transporteurs de troupes blindés.

Le général Dallaire qui connaît bien la situation du pays, n'est pas prêt, quelque soit la qualité des soldats placés sous son commandement, à transiger sur ces besoins. Un appel à dès lors été lancé à d'autres pays afin de compléter les effectifs belges.

Dans ce contexte, il a d'ores et déjà été demandé à la Belgique d'équiper (véhicules, radios, ...) et d'assurer l'appui tant logique que médical des unités étrangères en renfort. Il est à supposer que le matériel ainsi cédé à ces unités, ne sera sans doute jamais récupéré et que le coût de l'opération risque d'être plus élevé que l'envoi d'un contingent belge suffisamment nombreux.

Il apparaît par ailleurs que la mission ne sera pas facile. La situation politique au Rwanda est loin d'être claire: de nombreuses tractations et des marchandages divers se déroulent entre les différentes composantes de la société rwandaise, avant même que ne se mette en place le Gouvernement transitoire à base élargie.

L'attitude des unités qui devront être désarmées demeure une inconnue potentiellement très dangereuse, étant donné qu'il y a abondance d'armes et de munitions partout dans le pays.

De plus, la présence de nombreux réfugiés (plusieurs dizaines de milliers dans le secteur de Kigali) risque de constituer un facteur de déstabilisation, si le processus prévu par les accords d'Arusha devait évoluer défavorablement.

En conclusion, j'estime que le contingent que la Belgique enverra au Rwanda, sous le couvert de la MINUAR doit être fort d'au moins 600 hommes et que le déploiement des premiers éléments devrait se faire à partir du 15 novembre.

J'adresse copie de cette note à M. le ministre des Affaires étrangères.

J. Charlier

Lieutenant général Aide de Camp du Roi

ENSEIGNEMENTS DES OPÉRATIONS RÉCENTES EN AFRIQUE**SYNTHÈSE*****Le mandat***

Il est souhaitable, de l'avis des Affaires étrangères, que la charge du maintien de la cohérence et de la clarté du mandat soit portée par les membres du Conseil de sécurité.

Conditions belges de participation à une opération de l'O.N.U.

La BELGIQUE ne peut s'engager dans une opération de l'O.N.U. que si elle obtient l'assurance des autorités de l'O.N.U. de ce que :

1. les moyens en personnel, équipements, armement et finances sont disponibles pour toute l'opération,
2. les moyens mis en œuvre dès le début de l'opération assurent bien la protection et la sécurité du personnel engagé,
3. le mandat offre la possibilité d'être adapté, et donc les règles d'engagement et l'équipement, en fonction des conditions du théâtre d'opération, pour garantir la liberté d'action des forces et dissuader les parties en conflit de toute entrave à l'action de l'O.N.U., et de toute agression à l'égard de ses troupes, des expatriés éventuels et des « nationaux » dans le cadre du respect des droits de l'homme.

En synthèse, ne s'engager dans une opération que si l'intervention envisagée par l'O.N.U. est cohérente sur les plans politique, militaire et financier. Appuyer toutes les initiatives en vue d'améliorer le fonctionnement de l'O.N.U., en particulier sa chaîne de commandement militaire.

Directives Ops

1. S'efforcer d'obtenir la direction d'une partie plus ou moins autonome de la mission, de façon à rendre notre action aussi indépendante que possible des faiblesses de l'organisation des Nations Unies.
2. Veiller à faire occuper par un officier belge de haut rang une fonction qui permette aux autorités belges de suivre la situation et d'intervenir. Sinon, mettre en place un officier de liaison.

Finances

Les missions acceptées doivent bien correspondre aux moyens disponibles.

Matériels et effectifs

- Les moyens mis en place, réserves incluses, doivent correspondre à une analyse militaire de la situation
- La protection du personnel doit être assurée par entre autres des armements lourds et des véhicules blindés
- Un appui aérien pourrait être envisagé
- Les moyens de transmissions doivent être complétés
- La BELGIQUE doit soutenir l'UEO dans ses efforts pour développer un système de communications par satellite européen
- Un outil de comptabilité analytique doit être mis en place
- Il faut tenir compte de l'usure accélérée du matériel, dans les programmes d'acquisition

Renseignement

Dans chaque opération, mettre en place un système national de renseignements adéquat et disposant des moyens suffisants.

Coopération européenne

Coordonner les actions militaires en AFRIQUE, éventuellement par le biais de l'UEO.

Coopération militaire

Entretenir les relations avec les militaires des pays étrangers. Redéfinir la coopération technique militaire.

Liaisons

Une étude dans le cadre de la gestion de crise doit envisager la mise en place des moyens de télécommunications efficaces (téléconférences, fax, ...) entre tous les niveaux de responsabilité.

Presse — Information

Il faut maintenir notre capacité dans ce domaine, poursuivre les formations adéquates et se donner les moyens de se défendre sur le même plan.

MISSION DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA MINUAR

Kigali, le 29 octobre 1993

Col J. Flament

Chef de la Mission de reconnaissance des Forces Armées de la Belgique

Kigali, Rwanda

En ma qualité de Commandant de la Force militaire de la MINUAR, j'estime que les développements récents de la situation au Rwanda et au Burundi de concert avec l'analyse détaillée de la situation présentée au Conseil de sécurité par le secrétaire général dans son rapport du 24 septembre 1993, nécessitent le début du déploiement des premiers éléments du bataillon dédié pour la sécurité de Kigali au plus tard à la mi-novembre afin qu'ils soient opérationnels dans son intégralité dans les meilleurs délais possibles.

Tout retard dans la mise en place de ce bataillon fait courir le risque de mettre en péril le processus de paix d'Arusha dont la MINUAR doit supporter tel que prévu par la Résolution 872 (1993) du Conseil de sécurité des Nations Unies en date du 5 octobre 1993.

Je confirme que les missions imposées au bataillon de Kigali nécessitent un minimum de 4 compagnies à 3 pelotons chacune, dont une compagnie équipée des transporteurs de troupes blindés.

Je vous demande de tout mettre en œuvre pour accélérer le déploiement du bataillon dédié pour le secteur de Kigali et de bien vouloir en informer vos autorités dans ce sens.

R.A. Dallaire

Brigadier général, Commandant de la Force et chef de mission

DOSSIER POUR MONSIEUR LE MINISTRE

Objet : Opérations en Afrique

1. PILOTE POUR LE DOSSIER

Maj Bodet, JSO-P/synth, Ext:3472

2. ANALYSE SUCCINCTE

Monsieur le ministre trouvera ci-joint le dossier établi à sa demande, relatif aux enseignements tirés des opérations menées récemment par les forces belges, en Afrique.

3. VISA ET AVIS

Service :

JSO-P: 12 juillet 1994

JSO: 12 juillet 1994

4. ACTION MDN REQUISE

Prendre connaissance du dossier.

J. CHARLIER

Lieutenant général aide de camp du Roi

ENSEIGNEMENTS DES OPÉRATIONS RÉCENTES EN AFRIQUE

Introduction

L'analyse des opérations récentes en Afrique met en évidence de nombreux points communs entre elles, même s'il existe des différences marquantes dans leur taux de réussite.

Engagées sous commandement belge, les unités ont accompli leur mission avec succès, grâce notamment à l'appui du Gouvernement et du commandement qui leur donnaient la liberté d'action nécessaire, et les avaient dotées de matériels corrects et suffisants ainsi que d'un appui logistique adéquat.

Sous commandement O.N.U., les opérations n'ont pu atteindre les mêmes résultats, dès lors que les moyens requis ou engagés par l'O.N.U., ou l'organisation, étaient mal adaptés aux missions.

Pourtant, les principes de gestion de crise de l'O.N.U. sont sains : action diplomatique de médiation pour aboutir à un accord, suivie d'une opération visant à démilitariser les factions, réduite graduellement à une simple opération de police et de surveillance, renforcée par un apport financier et une aide humanitaire. La mise en application de ces principes nécessiterait cependant qu'avant le début de l'opération, le programme complet d'action soit non seulement établi, mais qu'il soit aussi impératif. Le non-respect de ses engagements par une des parties, devrait entraîner des réactions claires et rapides, connues a priori et dissuasives, en vue de démontrer la volonté d'aboutir de l'O.N.U. et des nations.

Cette volonté doit être marquée a priori par la mise en compte dans le mandat, des principaux scénarios possibles dans le déroulement de la mission. Ceci implique la possibilité d'une redéfinition des missions et l'attribution de moyens militaires supplémentaires de manière à obtenir le résultat, même sans l'accord d'une ou des parties concernées (chapitre VII), ou par un retrait des troupes et de toute autre forme d'aide apportée.

Il se confirme donc que si la mise en œuvre des troupes est un moyen d'action mis à la disposition de l'O.N.U. pour obtenir un résultat politique (ou humanitaire) par des voies militaires, la dissuasion n'opère que lorsque les moyens sont suffisants pour réussir l'opération lors d'une confrontation éventuelle. L'adéquation des moyens à mettre en œuvre avec la mission ne peut donc dépendre de contraintes financières.

Pour l'avenir, et pour que les chances de succès des actions futures puissent être préservées ou améliorées, il faudra mener une action spécifique dans les domaines évoqués ci-dessous.

Cohérence entre l'intervention diplomatique O.N.U. et son action militaire

1. Le mandat

Pour toute opération militaire de l'O.N.U., il y a au départ une résolution du Conseil de sécurité, le mandat des forces n'est que la transcription du texte de la résolution. Le Secrétaire général est le gardien de la cohérence et de la clarté de ce mandat, élaboré sur base de la résolution votée par le Conseil de sécurité. Cette responsabilité est écrasante, car le Secrétaire général est soumis à des pressions de toutes sortes et origines visant à influencer l'élaboration et l'interprétation du mandat.

Leçon

Il est souhaitable, de l'avis des Affaires étrangères, que cette charge soit portée par les membres du Conseil de sécurité.

2. Conditions de participation à une opération de l'O.N.U.

L'usage de la force, fondé sur la Charte des Nations unies et sur les Droits de l'homme en regard des principes de non-ingérence a fait l'objet d'exégèses de très haut niveau, allant vers des conclusions diverses. On peut en retenir que l'usage de la force est permis pour l'accomplissement d'une mission, et obligatoire pour faire respecter les droits de l'homme dans ce qu'ils ont de fondamental.

Il faut bien sûr s'être doté des moyens nécessaires, et les avoir attribués au commandant de la Force. Les directives du commandant de la Force, qu'elles soient opérationnelles (choix des règles d'engagement, par exemple) ou logistiques, sont de sa responsabilité, non de celle de l'administration de l'O.N.U. Sans moyens suffisants, sa liberté d'action est limitée gravement. En outre les pressions « diplomatiques » ne sont pas à négliger, et l'administration civile de l'O.N.U. tend à réaliser des économies dans le domaine militaire.

Le mandat doit imposer un armement à la mesure du risque que l'O.N.U. accepte de prendre par rapport au cas le plus défavorable. Le recours à la force doit être autorisé explicitement, rendant à la fois

la dissuasion crédible et, possible, la répression des troubles. Sur ce point, une interprétation plus large du mandat a permis à certaines nations contributrices de prendre ces dispositions, sinon, dès le premier déploiement, du moins aux moments les plus critiques.

On peut remarquer, en ce qui concerne cet appui national et le choix de l'armement, que les troupes indiennes en Somalie ont amené leurs T-72 sans rien demander, que les U.S.A. y maintenaient des troupes sous commandement national, que les Britanniques en ex-Yougoslavie n'hésitent pas à suivre leurs propres consignes. Non seulement les moyens doivent être adaptés aux missions, mais une plus grande autonomie doit être laissée aux chefs militaires, dès lors qu'ils assument la responsabilité des événements sur le terrain.

En ce qui concerne l'opération MINUAR, il est singulier à la lumière des événements ??? relever l'invitation du Conseil de sécurité au Secrétaire général de chercher à faire des économies dans le déploiement des troupes de l'O.N.U. Même si le département des opérations de paix de l'O.N.U. doit faire face à un problème budgétaire majeur, il est clairement que ces économies ont eu des conséquences décisives sur la mission.

Bref, que l'opération démarre dans le cadre du Chapitre VI ou VII, cela ne donne aucune différence pour les troupes quant à l'armement à emmener ou aux réactions à avoir en cas de menace armée.

En outre, au Rwanda, et ce n'est qu'un exemple, l'O.N.U. aurait non seulement dû prévoir les moyens financiers pour appuyer l'opération militaire, mais également pour faire face à toutes les phases de l'opération, entre autres la démobilisation des différents protagonistes. De plus, il aurait aussi fallu qu'elle engage ces moyens dès le début de l'opération au lieu de les rendre conditionnels, et qu'elle fasse savoir à ceux qui étaient concernés que ces moyens étaient vraiment disponibles. Bien que cet aspect de la question ait été considéré comme diplomatique et non militaire, il comportait des implications qui étaient importantes sur le plan militaire, tant en ce qui concerne les effectifs à engager que pour le type de dissuasion à mettre en place.

Leçon

La Belgique ne peut s'engager dans une opération de l'O.N.U. que si elle obtient l'assurance des autorisés de l'O.N.U. de ce que :

1. les moyens en personnel, équipements, armement et finances sont disponibles pour toute l'opération,
2. les moyens mis en œuvre dès le début de l'opération assurent bien la protection et la sécurité du personnel engagé,
3. le mandat offre la possibilité d'être adapté, et donc les règles d'engagement et l'équipement, en fonction des conditions du théâtre d'opération, pour garantir la liberté d'action des forces et dissuader les parties en conflit de toute entrave à l'action de l'O.N.U., et de toute agression à l'égard de ses troupes, des expatriés éventuels et des « nationaux » dans le cadre du respect des droits de l'homme.

En synthèse, ne s'engager dans une opération que si l'intervention envisagée par l'O.N.U. est cohérente sur les plans politique, militaire et financier.

3. Les faiblesses de l'O.N.U.

Les principes de l'O.N.U. sont souvent rendus inopérants à cause des faiblesses bien connues de son organisation. Le fonctionnement 24h sur 24 de la salle de situation est un début de solution qui devrait être développé et mener à la mise en place d'un état-major entourant une cellule de crise, qui prépare et mette en forme les décisions du secrétaire général, avec les moyens adéquats de transmission et de traitement des informations. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la partie « civile » de l'O.N.U. ne travaille que pendant les heures de bureau, que ce soit à New York ou ailleurs.

Par ailleurs, le Comité des chefs d'état-major de l'O.N.U. prévu dans la charte, n'a jamais été réuni.

Leçon

Appuyer toutes les initiatives en vue d'améliorer le fonctionnement de l'O.N.U., en particulier sa chaîne de commandement militaire.

4. Directives Ops

Bien qu'elles découlent directement de la résolution du Conseil de sécurité, les directives opérationnelles sont bien distinctes de la notion du « mandat » tant sur le plan légal que politique. L'O.N.U. émet des directives standard, adaptées au départ au cas particulier de l'intervention. Elles sont alors ajustées par l'état-major du Force Commander et à la situation locale, en fonction des traditions militaires, des personnalités de chacun et des types d'unité engagées.

Pour le cas de la MINUAR, les directives opérationnelles et administratives de l'O.N.U. ont graduellement enfermé les troupes dans un tissu d'instructions détaillées, dues probablement à des pressions loca-

les fort diverses, réduisant d'autant la part laissée à l'initiative, à la liberté de jugement personnel et d'action des commandants à tous les échelons.

L'obéissance hiérarchique au sein de la chaîne de commandement de l'O.N.U. est une clé de réussite de la mission, s'agissant autant d'une obligation légale que d'une nécessité sur le plan des principes et de l'efficacité. Pour résoudre les conflits éventuels qui ne pourraient être résolus au sein de la Force, le commandant des troupes belges peut toujours faire appel à une autorité supérieure militaire belge. Celle-ci, indépendante de l'unité belge engagée, et désignée spécifiquement pour représenter l'autorité militaire belge, est en liaison permanente avec l'état-major général. Elle doit lui rapporter d'office les ordres qui pourraient lui paraître illégaux, non en rapport avec le mandat ou qui lui paraissent mettre son unité en danger de manière gratuite, de telle sorte que la décision finale puisse le cas échéant être prise par notre gouvernement.

Pour mémoire, tous les commandants U.S. à la disposition de l'O.N.U. restent explicitement (et constitutionnellement) aux ordres du président U.S., à qui ils doivent rendre compte de toute anomalie ou de tout problème qui lèserait les intérêts nationaux ou mettrait leurs troupes dans un danger particulier.

Leçon

1. S'efforcer d'obtenir la direction d'une partie plus ou moins autonome de la mission, de façon à rendre notre action aussi indépendante que possible des faiblesses de l'organisation des Nations unies.
2. Veiller à faire occuper par un officier belge de haut rang une fonction qui permette aux autorités belges de suivre la situation et d'intervenir. Sinon, mettre en place un officier de liaison.

MOYENS

5. Finances

Les difficultés budgétaires du gouvernement, tout autant que les finances fragiles des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, ne peuvent se traduire par une économie des moyens à tous les niveaux incompatible avec les objectifs poursuivis. Pour une opération donnée, les frais doivent être comprimés non pas par une limitation des moyens, mais par une réduction de la durée de l'intervention.

Leçon

Les missions acceptées doivent donc bien correspondre aux moyens disponibles.

6. Matériels et effectifs

Pour la mission, les effectifs ont été fixés seulement en fonction d'une appréciation budgétaire. L'analyse préalable de la situation et de la mission, tant par l'O.N.U. que par l'État-Major Général avait montré la nécessité de plus d'effectifs que ceux qui ont été mis en place. Il peut être utile de rappeler au passage l'absolue nécessité pour chaque commandant à chaque échelon d'avoir une réserve disponible. Pour éliminer les risques dans le domaine de la protection du personnel, il faut emmener systématiquement l'armement lourd et ses munitions. Les coûts entraînés par l'utilisation de matériels lourds seront compensés par des avantages opérationnels évidents.

À propos de la protection du personnel, il convient de prévoir des véhicules blindés légers à roues pour équiper les unités ParaCdo; ils leur procureraient à la fois la mobilité et la protection indispensables dans ce type d'opérations.

Un appui aérien pourrait aussi constituer un élément de dissuasion intéressant. La faisabilité et l'opportunité d'un tel appui sont à l'étude actuellement à l'État-Major Général.

Certaines insuffisances du réseau satellite INMARSAT, de même que son coût, font que ce réseau ne devrait être utilisé que comme moyen de transmission secondaire ou de réserve. D'autres voies devraient être envisagées pour améliorer les communications vers les zones d'opérations, que ce soit par la poursuite de la participation aux programmes européens de communications militaires par satellite, par l'usage de satellites de télécommunications civils et par les moyens radio traditionnels. L'U.E.O. a un rôle à remplir en matière de transmissions par satellite.

Les délais imposés par le Cabinet et l'Inspection des Finances, en vue de l'estimation des coûts réels des opérations rendent nécessaire d'autoriser la mise en place d'un outil de comptabilité analytique actuellement inexistant, autant qu'une adaptation des procédures de paiement du personnel et de consommation des approvisionnements. L'usure plus importante et plus rapide du matériel et des équipements doit en effet pouvoir être estimée précisément, pour pouvoir en tenir compte dans les acquisitions futures.

Leçons

- Les moyens mis en place, réserves incluses, doivent correspondre à une analyse militaire de la situation;
 - La protection du personnel doit être assurée par e.a. des armements lourds et des véhicules blindés;
 - Un appui aérien pourrait être envisagé
 - Les moyens de transmissions doivent être complétés
 - La Belgique doit soutenir l'U.E.O. dans ses efforts pour développer un système de communications par satellite européen
 - Un outil de comptabilité analytique doit être mis en place
- Il faut tenir compte de l'usure accélérée du matériel, dans les programmes d'acquisition

BESOIN EN RENSEIGNEMENTS***7. Renseignement***

Il faut disposer de renseignements précis sur la situation sur place pour mener de telles opérations, et ce n'est pas l'O.N.U. qui pourra nous les donner.

L'État-Major Général étudie actuellement les remèdes qui peuvent être apportés à cette situation, au niveau national. Il est clair cependant que seule la collaboration internationale et, plus spécifiquement, un système moderne d'informations à l'échelle européenne peuvent apporter une solution à la dimension du problème.

Leçon

Dans chaque opération, mettre en place un système national de renseignements adéquat et disposant des moyens suffisants. Participer à tout effort européen d'améliorer les capacités de collecte et exploitation du renseignement.

SOUTIEN INTERNATIONAL***8. Coopération européenne***

La coopération européenne est un facteur essentiel de réussite pour les opérations en Afrique. La France tout particulièrement y mène une politique d'engagement très active. Bien que par la force des choses, la politique étrangère belge ne puisse être identique, il est indispensable d'être au courant des objectifs exprimés ou poursuivis par la France, au moins avant le démarrage d'une opération. Il convient de coordonner aussi bien les attitudes politiques que les actions militaires. L'instrument de cette volonté de coordination pourrait être l'U.E.O. La Belgique a fait une proposition en ce sens.

Leçon

Coordonner les actions militaires en Afrique, éventuellement par le biais de l'U.E.O.

9. Coopération militaire

Il faut souligner que la coopération militaire internationale a pu être mise au point très rapidement, dans un esprit d'entraide et une efficacité remarquables. Il est à retenir à ce sujet l'importance des contacts personnels des autorités civiles et militaires, et la nécessité de les cultiver à tous les niveaux. Ce point est d'autant plus important que les autorités des pays éloignés ont des sensibilités souvent différentes des nôtres, et n'ont que peu de liens avec la Belgique, et aucune obligation envers elle.

Pour des raisons évidentes, les états africains deviennent de plus en plus sensibles aux problèmes qui agitent leurs voisins. Ils sont aussi très attentifs à la politique des pays européens, que ce soit en Afrique ou même à l'intérieur de nos frontières. Ils nous jugent autant que nous les jugeons. L'aide reçue de plusieurs pays africains lors des dernières opérations montre que la Belgique et sa politique étrangère sont bien perçues par les autorités de ces pays. Les armées étant un instrument très visible de la politique étrangère de nos pays, les liens militaires avec ces pays méritent donc d'être renforcés. La coopération technique militaire doit également se poursuivre et être amplifiée par une politique étrangère aux plans économique et financier, en accord avec ces États.

Leçon

Entretenir les relations avec les militaires des pays étrangers (ouvrir de nouveaux postes d'Attachés militaires en Afrique).

Redéfinir la coopération technique militaire.

10. Liaisons

Il est utile de souligner dès le départ la bonne collaboration entre la Défense nationale et le ministère des Affaires étrangères au cours des opérations. Cette collaboration pourrait être facilitée et rendue encore plus étroite dès le moment où une intervention militaire belge est envisagée, en établissant une liaison par l'échange de personnel permanent pour l'assurer. Étant donné le petit nombre de personnes à impliquer en vue de la prise de décision, une telle liaison pourrait être encore améliorée par l'usage de moyens techniques modernes d'information et de communication, à condition qu'ils soient d'un usage aisé pour l'utilisateur, ou soient desservis par du personnel spécialisé. Une liaison permanente avec les autres départements, organismes publics et O.N.G., et particulièrement la cellule de crise du ministère des Affaires étrangères, pourrait être réalisée par les mêmes moyens.

Leçon

Une étude dans le cadre de la gestion de crise doit envisager la mise en place des moyens de télécommunications efficaces (téléconférences, fax,...) entre tous les niveaux de responsabilité.

11. Presse — information

Le Centre d'Information de Presse a fonctionné de manière très satisfaisante. Des professionnels de l'information, formés et bien au courant du déroulement de l'opération ont permis, tant de tenir le public informé et d'assurer en appui médiatique favorable à l'image de marque des Forces armées. Comme de manière générale, l'intervention de l'O.N.U. se passe dans des pays où l'information objective de la population n'est pas un souci majeur des autorités, il faudra que l'O.N.U. puisse mener une campagne d'information de la population et puisse, le cas échéant, empêcher par tous les moyens, même militaires (brouillage...), toute campagne adverse. Il est nécessaire que les troupes de l'O.N.U. ayant également les moyens d'agir sur ce plan.

Leçon

Il faut maintenir notre capacité dans ce domaine, poursuivre les informations adéquates et se donner les moyens de se défendre sur le même plan.

12. Droit de parole

Certains militaires se sont adressés directement à la presse et au Parlement. Quel que soit le désagrément occasionné par certains de leurs propos, ils ont agi en pleine conformité avec les directives du M.D.N. en la matière. Il est à noter que toute contrainte visant à s'y opposer serait en contradiction avec la décision du ministre de la Défense nationale.

13. Fonctionnement du COps

Pour les opérations menées dans le cadre national, il est indispensable que tous les éléments nécessaires à la prise de décision soient concentrés en un seul endroit : les éléments qui ont servi à la planification, les plans, les renseignements sur la situation réelle, les moyens de communication avec les détachements et les liaisons avec les autres départements ou organismes impliqués, autant que les informations à communiquer au public.

Le gouvernement, et tout particulièrement le ministre de la Défense nationale, doit en effet pouvoir être tenu au courant en détail, en étroite collaboration avec le Chef de l'état-major général, et de manière continue le cas échéant de son développement impliquant une décision au niveau politique ou militaire.

Le bien-fondé de la centralisation de la direction des opérations ayant été largement confirmé, il reste encore à améliorer les conditions de fonctionnement du COps et son organisation au cours d'opérations de plus longue durée.